



SAISON 2025 / 2026



MARDI 10 FEVRIER 2026

N°25



FINALES DÉPARTEMENTALES DU "FESTIVAL PITCH" 2026

C'est le 28 mars 2026, à partir de 8 heures, à l'Envol Stadium d'ANDRÉZIEUX BOUTHÉON que vont se dérouler les matches entre équipes U13 Garçons et Féminines pour les finales départementales "FESTIVAL PITCH 2026". Les matches se dérouleront selon la formule "Echiquier" et désigneront les meilleures équipes U13 (Garçons et Féminines) qui représenteront la LOIRE à l'occasion des finales régionales à FEURS.



Seize équipes U13 Garçons sont qualifiées (voir les fanions ci-dessus). Les huit équipes U13 Féminines qui disputeront la finale seront connues le 28 février.



Firminy - U13 G.



Andrézieux Bouthéon - U13 F



AVEC LES CLUBS POUR LES CLUBS



POLE ADMINISTRATIF

SECRETARIAT GENERAL

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.70

PV N°25 publié le 10/02/2026

Réunion du lundi 9 février 2026

COUPE LAURAFoot FEMININES

Equipes qualifiées

As. St Etienne – Riorges

Equipes éliminées

Andrézieux Bouthéon – Sorbiers La Talaudière – St Christo Marcenod

Remise des maillots lors du prochain tirage au sort

INFORMATION LAURAFoot

Dans le cadre des **récompenses Fédérales** et **LAuRAFoot**, merci de nous faire parvenir vos propositions pour la promotion **2025**, avant le **vendredi 20 février** au DLF district@loire.fff.fr

Rappel des conditions d'ancienneté requises pour être proposé pour les différentes breloques ou plaquettes fédérales

- Médaille d'argent : après **10 ans** d'ancienneté
- Médaille de vermeil : être titulaire de la médaille d'argent depuis plus de **5 ans**
- Médaille d'OR : être titulaire de la médaille de vermeil depuis plus de **5 ans**
- Plaquette Bronze : médaillé d'OR depuis plus de **10 ans**

Vous devez télécharger et remplir le CV correspondant à votre demande, dans le bulletin d'information du 10 février 2026

RAMENE TES COP'S !

La LAuRAFoot lance « **RAMENE tes COP'S** », une opération dédiée aux clubs souhaitant développer ou créer une section féminine à travers des tournois « découverte » conviviaux... Un tournoi pour débiter, un club pour continuer !

Dans une démarche de promotion, en proximité, chaque club aura la possibilité d'engager dans ces différents tournois, une ou plusieurs équipes composées de **5 ou 6 filles, âgées de 13 à 18 ans** (nées entre 2007 et 2011), **licenciées** ou **non**, pour jouer, s'amuser entre « cop's » et créer l'opportunité pour de nouvelles copines de découvrir un club, une équipe et une ambiance.

Pour en savoir plus sur cette opération, la LAuRAFoot vous invite à participer au webinaire : « **Ramène tes Cop's** », le **lundi 16 février à 18h**.

Pour qui ?

- Les clubs qui ont l'intention de créer ou de développer une section féminine.
- Les clubs qui souhaitent créer ou renforcer un lien avec les associations sportives, collèges et lycées « football – futsal féminin ».
- Les clubs qui souhaitent créer ou renforcer un lien avec les associations favorisant l'inclusion sociale par le sport.

Quand ?

Samedi 11 avril
Samedi 18 avril
Samedi 16 mai
Samedi 6 juin

Où ?

Dans toute la région, en proximité (à déterminer en fonction des clubs participants)

Comment ?

Inscription gratuite par les clubs, via l'outil FAL (Footclubs)



laurafoot.fff.fr

FFF

CURRICULUM VITAE PROMOTION 2025

TYPE DE MEDAILLE ARGENT ☐ VERMEIL ☐ OR ☐ PLAQUETTE BRONZE ☐

A attribuer à :

Nom : Prénom :

Numéro de Licence (obligatoire) :

District :

Date **ET** lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

DIRIGEANT ☐

JOUEUR ☐

ARBITRE ☐

(*) Services accomplis comme joueur (indiquer le club) :

.....
.....
.....
.....

(*) Services accomplis comme dirigeant (indiquer les postes occupés et les dates) :

.....
.....
.....
.....

(*) Services accomplis comme arbitre :

.....
.....
.....
.....

(*) Récompenses déjà obtenues :

.....
.....
.....
.....

Avis du District

Décision de la Ligue

(*) *A remplir impérativement*

LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE FOOTBALL

Siège social : 350b, avenue Jean Jaurès - 69007 Lyon

Etablissement : ZI Bois Joli II – 13, rue Bois Joli - 63800 Cournon d'Auvergne

Tél. : 04.72.15.30.30 / **E-mail :** ligue@laurafoot.fff.fr

N° SIRET : 779 825 702 0052





CURRICULUM VITAE LAuRAFoot PROMOTION 2025

TYPE DE MEDAILLE : OR ☐ VERMEIL ☐ ARGENT ☐

A attribuer à :

Nom : Prénom :

Numéro de licence (obligatoire) :

District :

Date ET lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

DIRIGEANT ☐ JOUEUR ☐ ARBITRE ☐

(*) Services accomplis comme joueur (indiquer le club) :

.....
.....
.....
.....
.....

(*) Services accomplis comme dirigeant (indiquer les postes occupés et les dates) :

.....
.....
.....
.....
.....

(*) Services accomplis comme arbitre :

.....
.....
.....
.....
.....

(*) Récompenses déjà obtenues :

.....
.....
.....
.....

Avis du District

() A remplir impérativement*

Décision de la Ligue

LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE FOOTBALL

Siège social : 350b, avenue Jean Jaurès - 69007 Lyon

Etablissement : ZI Bois Joli II – 13, rue Bois Joli - 63800 Cournon d'Auvergne

Tél. : 04.72.15.30.30 / **E-mail :** ligue@laurafoot.fff.fr

N° SIRET : 779 825 702 0052





SECRETARIAT GENERAL

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.90

PV N°25 publié le 10/02/2026

Réunion du lundi 9 février 2026

TOURNEES DES CLUBS

- Une **réunion sectorielle** du « **ROANNAIS** » aura lieu le **jeudi 16 avril** ou le **jeudi 23 avril**, à **19h**.
Nous sommes à la recherche d'un club pour l'organisation de cette réunion.
Les clubs intéressés sont priés de faire leur demande par mail officiel du club, dans les plus brefs délais.

OPERATION TABLETTES 2026

Du 26 janvier au 29 mars 2026, la FFF lance une opération « tablettes » en direction des clubs.

Chaque club pourra bénéficier d'une aide financière de **50 € par tablette**, avec un maximum de 5 tablettes par club, en fonction du critère d'éligibilité

Le nombre de tablettes attribuables dépend du nombre d'équipes engagées en compétition, à partir de **U14** (sans comptabiliser les équipes engagées dans diverses coupes), selon les données extraites du système FFF au **31 décembre 2025**

50 € pour 1 tablette pour les clubs ayant entre 1 et 5 équipes engagées
Jusqu'à **100 €** pour 2 tablettes pour les clubs ayant entre 6 et 10 équipes engagées
Jusqu'à **150 €** pour 3 tablettes pour les clubs ayant entre 11 et 15 équipes engagées
Jusqu'à **200 €** pour 4 tablettes pour les clubs ayant entre 16 et 20 équipes engagées
Jusqu'à **250 €** pour 5 tablettes pour les clubs ayant plus de 20 équipes engagées

Les clubs restent libres de commander moins que leur maximum, mais **chaque club ne pourra commander qu'une seule fois**. Il est donc important de bien déterminer la quantité souhaitée, avant de valider.

Une aide supplémentaire par la LAuRAFoot, d'un montant de **30 €**, sera créditée sur le compte « Ligue » des clubs
Une aide supplémentaire du District, d'un montant de **58 €**, sera créditée sur le compte des clubs, **pour un reste à charge de 50 € pour les clubs**

Pas de démarche particulière : le compte du club sera crédité par les services de la Ligue, une fois la commande passée sur « **Le Corner** »

Afin de réaliser l'achat, les clubs devront avoir un membre qui détient un compte « **Portailclubs** », avec l'habilitation « **Acheteur Le Corner** »

CONNEXION LE CORNER – CLUBS

Pour commander sur le site « Le Corner » (<https://lecorner.fff.fr/>), il est nécessaire de disposer de l'habilitation « Acheteur Le Corner » sur « Portailclubs » (<https://portailclubs.fff.fr/>)

Si le club ne dispose pas de compte « Portailclubs » :

Etape 1

Créez un compte FFF et connectez-vous à « Portailclubs », en identifiant un **administrateur**

Etape 2

La Ligue doit valider le compte « Portailclubs »

Etape 3

Après validation de la Ligue, connectez-vous avec votre compte FFF sur « **lecorner.fff.fr** », via le bouton « **mon compte** », en haut à droite de la page « Le Corner » (<https://lecorner.fff.fr/connexion?back=my-account>)

Etape 4

La connexion est réussie si vous atterrissez sur la page ci-dessous

Si un message d'erreur apparaît, nous vous invitons à vous assurer que l'utilisateur du club dispose bien d'un compte administrateur sur « Portailclubs ». Si besoin, vous pouvez contacter le DLF et/ou la Ligue

Pour commander sur le site « Le Corner » (<https://lecorner.fff.fr/>), il est nécessaire de disposer de l'habilitation « Acheteur Le Corner » sur « Portailclubs » (<https://portailclubs.fff.fr/>)

Si un utilisateur dispose déjà d'un compte « Portailclubs », avec un profil administrateur :

En tant qu'administrateur du club, il aura automatiquement l'habilitation « Acheteur Le Corner » sur « Portailclubs », et pourra commander sur « Le Corner ».

Toutefois, il est nécessaire de s'assurer que le club se soit connecté au moins une fois au « Corner » avec un compte administrateur, en réalisant les démarches décrites précédemment.

L'administrateur peut également donner l'habilitation « **Acheteur Le Corner** » à un autre utilisateur « Portailclubs » du club (depuis la rubrique « **Administrateur** », puis, « **Liste des utilisateurs** » sur « Portailclubs »).

Différentes étapes pour assurer le succès de cette opération :

12 janvier 2026 : annonce du lancement de l'opération

26 janvier 2026 : lancement de l'opération. **Tous les clubs ont dû recevoir un mail de la FFF.**

16 février 2026 : fin de l'opération pour les territoires ultras marins

17 février 2026 : relance de communication – Portailclubs + Emailing + réseaux Ligues et districts

10 mars 2026 : relance de communication – Portailclubs + Emailing + réseaux Ligues et districts

29 mars 2026 : **fin de l'opération**

La tablette concernée par l'opération : **LENOVO TAB K11**

RELEVÉ DE TRESORERIE

Le **relevé n°2** de la Délégation du Roannais a été établi le **15 JANVIER** (un mail a été adressé aux clubs) : vous trouverez le solde de votre compte sur

- " **Footclubs** ", dans :

- " Organisation ",

- " Etat du Compte ",

- " Délégation du Roannais ". **PAYER le montant indiqué dans la colonne « solde en comptabilité ».**

Pour voir le détail de la somme à payer : CLIQUER sur le montant.

Pour les retardataires, règlement par chèque ou virement (demande de RIB par mail) **à la Délégation dans les plus brefs délais** (pas de prélèvement automatique).

Les clubs effectuant un virement à la Délégation, sont priés de nous faire parvenir un mail pour confirmer l'opération (nom du club, date et montant).

Attention à vos libellés concernant les virements : mentionner le **NOM** (pas les initiales, nom complet) et le **NUMERO du club**.

Par avance, merci de votre règlement.

CHORALE ROANNE BASKET

Grâce à un partenariat renouvelé, les licenciés de la Délégation du Roannais de Football bénéficient d'un tarif préférentiel (-10%) sur la billetterie en ligne, pour toutes les rencontres de la Chorale de Roanne à la Halle Vacheresse.

Ce code promo restera inchangé pour l'ensemble du championnat. Notez-le bien : CHORALE/DELEGFOOT.

La prochaine rencontre :

- **vendredi 13 février à 20h : Chorale – Denain**

- **vendredi 6 mars à 20h : Chorale - Orléans**



POLE REGLEMENTAIRE

Dominique GANDIN

Tél : 06.47.87.29.20

COMMISSION REGLEMENTS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.79

PV N°25 publié le 10/02/2026

Réunion du lundi 9 février 2026

Président : François RIOUFFREY

Secrétaire : Maryse FAURE

Membre : Jacky RODAMEL

RAPPEL : adresse mail du pôle règlementaire : pole-reglementaire@loire.fff.fr

Toute demande de renseignement envoyée à cette adresse mail, avec la boîte mail du club, recevra une réponse écrite.

Tous les rapports après carton rouge doivent parvenir au pôle sur cette adresse.

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes,

AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF. Art 49 du DLF et 142,145 et 187 de la FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, applicable des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

- Retour sur l'Affaire n°55 –

Dossier transmis par la Commission Seniors D3 Poule D

504438 BUSSIÈRES 1 – 500430 SE. COTE CHAUDE 2

Match n°53885129 du 07/12/2025

En raison de nouveaux éléments reçus au DLF PV : Terrains et Installations Sportives publié le 04/02/2026 par la **Commission Régionale des Terrains et Infrastructures Sportives** de la Ligue L'AuRAFoot en date du 08/01/2026, nous informant que le terrain Jean GIRAUD 2 de BUSSIÈRES ne pouvait pas être homologué comme terrain de repli pour la rencontre citée ci-dessus, la CDR du DLF se saisit à nouveau du dossier et modifie sa décision concernant le match à rejouer (voir PV DLF du 20/01/2026).

Suite à l'arrêté municipal envoyé par mail au DLF le 06/12/2025 nous informant que la rencontre n°53885129 ne pourrait pas se dérouler sur le terrain Jean GIRAUD 1 et que le terrain de repli Jean GIRAUD 2 (stabilisé) ne pouvait pas être utilisé en raison de sa non homologation, ladite rencontre aurait dû être inversée (Art 38.6.5 des RS du DLF)

DÉCISION

- Match perdu par pénalité, moins 1 point au classement au club de **BUSSIÈRES**
- Amendes : **60 € et 22 €** (Art 23.1 des Règlements Sportifs du District)
- Score de la rencontre : 0 – 3 en faveur du **SE. COTE CHAUDE**
- Les frais de dossier sont imputés au club de **BUSSIÈRES** soit **40 €**

TOTAL des amendes pour le club de US. BUSSIÈRES : 60 + 22 + 40 = **122 €** (cent vingt-deux euros).

Dossier transmis à la Commission compétente pour homologation.

Le remboursement des frais de déplacement (239,08 €) en faveur de SE. COTE CHAUDE dans un délai de 30 jours à compter du 20/01/26 est maintenu

=====

FORFAIT SIMPLE

Affaire n°263 – Dossier transmis par la Commission Féminines U18 Poule Unique (J10)

Affaire n°264 – Dossier transmis par la Commission des Jeunes U15 D4 poule C (J01)

DÉCISIONS

N°263 : Rencontre n°54840557 du 07/02/26 – Championnat Féminine U18 Poule Unique J10 : RIORGES 1 – RIVE DE GIER 1
Match perdu par forfait moins 1 point au classement à RIVE DE GIER 1, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**RIORGES F.C 1**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire

N°264 : Rencontre n°55183897 du 08/02/26 – Championnat U15 D4 Poule C J01 : SS. USSON – GJ LOIRE FOREZ 2
Match perdu par forfait moins 1 point au classement à USSON, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**GJ LOIRE FOREZ**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire

AMENDES

Amende pour forfait simple

500153 A.C RIVE DE GIER 1 (Féminine U18 Poule unique, J10)	30 €
509200 SS USSON (U15 D4 Poule C, J01)	30 €

=====

RÉCEPTION DOSSIER

- **Affaire n°62** –

Dossier transmis par la Commission Seniors D5 Poule D

550930 A.B.H FC 3 - 553751 BORDS DE LOIRE 2

Match n°54003592 du 01/02/2026

Évocation de la Commission des Règlements du District de la Loire : concernant la participation au match du joueur M. **TISSEUR Anthony** n°2543997796, qui était suspendu pour cette rencontre.

DÉCISION

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, la Commission des Règlements se saisit du dossier.

Après vérification, la Commission des Règlements constate que le joueur M. **TISSEUR Anthony** n°2543997796 du club **BORDS DE LOIRE**, était suspendu le jour de la rencontre et ne pouvait participer à celle-ci. (Art.150 - 187- 226 de la FFF et Articles. 61.8, 66 et 66 bis des règlements sportifs du District).

Ce joueur a été sanctionné de **1 match de suspension ferme** avec prise d'effet le 29/12/2025.

Il ne pouvait donc participer à la rencontre citée ci-dessus

En conséquence la CDR décide :

Match perdu par pénalité, moins 1 point au classement au club de **BORDS DE LOIRE**.

Amendes : **60 € et 22 €** (Art 23.1 des Règlements Sportifs du District)

Le club **BORDS DE LOIRE** est amendé de la somme de **50 €** pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle.

La Commission des Règlements dit que le joueur **M. TISSEUR Anthony** n°2543997796, a purgé un match de suspension lors de cette rencontre, mais lui inflige une suspension d'un match ferme avec prise d'effet au **16/02/2026**. Amende : **33 €** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension. (Art 226.4 des RG de la FFF)

Résultat : Victoire de **A.B.H FC 3** sur le score de 3 à 0

Les frais de dossier sont imputés au **BORDS DE LOIRE**, soit **40 €**.

TOTAL des amendes pour le club BORDS DE LOIRE : 60 + 22 + 50 + 33 + 40 = 205 € (deux cent cinq euros)

Les sanctions sportives sont applicables à partir du 16/02/2026.

- Affaire n°63 –

Dossier transmis par la Commission Seniors D4 Poule F

563864 O. DE TERRENOIRE 1 – 508408 ANDREZIEUX-BOUTHEON 3

Match n° 53811537 du 01/02/2026

Évocation de la Commission des Règlements du District de la Loire : concernant la participation au match du joueur M. **KISSI Sami** licence n°2543410332, qui était suspendu pour cette rencontre.

DÉCISION

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 187.2 des RG de la FF, la Commission des Règlements se saisit du dossier.

Après vérification, la Commission des Règlements constate que le joueur **M. KISSI Sami** licence n°2543410332, du club, **O. DE TERRENOIRE**, était suspendu le jour de la rencontre et ne pouvait participer à celle-ci. (Art.150 - 187- 226 de la FFF et Articles. 61.8, 66 et 66 bis des règlements sportifs du District).

Ce joueur a été sanctionné de **1 match de suspension ferme** avec prise d'effet le 29/12/2025.

Il ne pouvait donc participer à la rencontre citée ci-dessus

En conséquence la CDR décide :

Match perdu par pénalité, moins 1 point au classement au club de **O. DE TERRENOIRE 1**

Amendes : **60 € et 22 €** (Art 23.1 des Règlements Sportifs du District)

Le club **O. DE TERRENOIRE** est amendé de la somme de **50 €** pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle.

La Commission des Règlements dit que le joueur **M. KISSI Sami** licence n°2543410332, a purgé un match de suspension lors de cette rencontre, mais lui inflige une suspension d'un match ferme avec prise d'effet au 16/02/2026. Amende : **33 €** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension. (Art 226.4 des RG de la FFF)

Résultat : victoire du club **ANDREZIEUX-BOUTHEON 3** sur le score de 3 - 0

Les frais de dossier sont imputés au **O. DE TERRENOIRE**, soit **40 €**.

TOTAL des amendes pour le club O. DE TERRENOIRE : 60 + 22 + 50 + 33 + 40 = **205 €** (deux cent cinq euros)

Les sanctions sportives sont applicables à partir du 16/02/2026.

- Affaire n°64 –

Dossier transmis par la Commission Seniors D4 Poule F

563864 O. DE TERRENOIRE 1 – 508408 ANDREZIEUX-BOUTHEON 3

Match n° 53811537 du 01/02/2026

Évocation de la Commission des Règlements du District de la Loire : concernant la participation au match des joueurs d'**ANDREZIEUX-BOUTHEON** : M. **AKBAL Muhammet** licence n°2548095012 et M. **RIOUFFREYT Mateo** licence n°2547467306, qui étaient suspendus pour cette rencontre.

DÉCISION

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, la Commission des Règlements se saisit du dossier.

Après vérification, la Commission des Règlements constate que les joueurs M. **AKBAL Muhammet** licence n°2548094012 et M. **RIOUFFREYT Mateo** licence n°2547467306, du club, **ANDREZIEUX-BOUTHEON FC**, étaient suspendus le jour de la rencontre et ne pouvaient participer à celle-ci. (Art.150 - 187- 226 de la FFF et Articles. 61.8, 66 et 66 bis des règlements sportifs du District).

Ces 2 joueurs ont été sanctionnés chacun de **1 match de suspension ferme** avec prise d'effet le 22/12/2025.

Ils ne pouvaient donc participer à la rencontre citée ci-dessus

En conséquence la CDR décide :

Match perdu par pénalité, moins 1 point au classement au club de **ANDREZIEUX-BOUTHEON FC. 3**

Amendes : **60 € et 22 €** (Art 23.1 des Règlements Sportifs du District)

Le club d'**ANDREZIEUX-BOUTHEON** est amendé de la somme de 2 x 50 € pour avoir fait participer des joueurs suspendus à une rencontre officielle.

La Commission des Règlements dit que le joueur M. **AKBAL Muhammet** licence n°2548095012, a purgé un match de suspension lors de cette rencontre, mais lui inflige une suspension d'un match ferme avec prise d'effet au 16/02/2026. Amende : **33 €** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension. (Art 226.4 des RG de la FFF)

La Commission des Règlements dit que le joueur M. **RIOUFFREYT Mateo** licence n°2547467306, a purgé un match de suspension lors de cette rencontre, mais lui inflige une suspension d'un match ferme avec prise d'effet au 16/02/2026. Amende : **33 €** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension. (Art 226.4 des RG de la FFF)

Résultat : victoire du club **O. DE TERRENOIRE 1** sur le score de 3 - 0

Les frais de dossier sont imputés au club d'**ANDREZIEUX-BOUTHEON FC**, soit **40 €**.

TOTAL des amendes pour le club ANDREZIEUX-BOUTHEON FC. : 60 + 22 + 50 + 50 + 33 +33 + 40 = **288 €** (deux cent quatre-vingt-huit euros)

Les sanctions sportives sont applicables à partir du 16/02/2026.

- Affaire n°65 –

Dossier transmis par la Commission des Jeunes Coupe de la Loire U18 – 16^{ème} de Finale

547447 GS. DERVAUX CHAMBON FLLES - 563864 O. DE TERRENOIRE 1

Match n° 55250220 du 17/01/2026

Match arrêté par M. **LOURENCO Hugo** licence n°2547228171, arbitre de la rencontre cité ci-dessus, à la 85^{ème} minute suite au non-retour sur le terrain de l'équipe de l'**O. DE TERRENOIRE**.

La CDR du DLF a demandé des rapports circonstanciés au club de **GS. DERVAUX CHAMBON FLLES** à :

- M. **MASCLET Louis** licence n°2520240515 et M. **SERODIO Antonio** licence n°2510465408, tous deux délégués de la rencontre,
- M. **LIMOUZIN Jean Pierre** licence n°2578632973, arbitre-assistant n° 1,
- M. **MAANANE Zarzour** licence n°2510482645, éducateur / dirigeant responsable de l'équipe,

Des rapports ont été envoyés par le club de l'**O. DE TERRENOIRE** par :

- M. **KADI Salah** licence n°2538644565, arbitre-assistant n° 2
- M. **IDIR Akim** licence n°2520346297, éducateur / dirigeant responsable de l'équipe

A la lecture du rapport circonstancié de M. l'arbitre M. **LOURENCO Hugo** (Art 128 des RG de la FFF) la CDR du DLF décide :

- Match perdu par pénalité moins un point au classement pour le club de l'**O. DE TERRENOIRE**. Amende de **60 €** (Art 23.4 des RG du DLF).
- Score de la rencontre : 3 – 0 en faveur de GS. DERVAUX CHAMBON FLLES.
- Les frais de dossier sont imputés au club de l'**O. DE TERRENOIRE** soit **40 €**

TOTAL des amendes pour le club de l'O. DE TERRENOIRE : 60 + 40 = 100 € (cent euros)

Dossier transmis à la Commission de Discipline pour suite à donner sur le dossier.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

- Affaire n°66 –

Dossier transmis par la Commission des Jeunes U14 D1 Poule Unique

580450 CO. LA RIVIÈRE – 521798 FC. ST ETIENNE

Match n°54609180 du 01/02/2026

Match programmé à 10h sur le Stade des Frères GRAIL à St Etienne

A la lecture du rapport de M. **KOCA Derda** licence n°9604851183, arbitre de la rencontre nous informant du non-déroulement de la rencontre citée ci-dessus.

En effet, à 10h10, la tablette n'était pas remplie correctement par le club de CO. LA RIVIÈRE, les poteaux de coin n'étaient pas en place et les joueurs de l'équipe recevant n'étaient pas en tenue.

A 10h15, **après le délai toléré, de 15 minutes mais non obligatoire**, il a annoncé au dirigeant du club de la **CO. LA RIVIÈRE** que la rencontre ne se jouerait pas.

A la lecture du rapport circonstancié de M. l'arbitre M. **KOCA Derda** (Art 128 des RG de la FFF) la CDR du DLF décide :

- Match perdu par pénalité, moins 1 point au classement au club de **CO. LA RIVIÈRE**
- Amendes : **60 € et 22 €** (Art 23.1 des Règlements Sportifs du District)
- Score de la rencontre : 0 – 3 en faveur du **FC. ST ETIENNE**.
- Les frais de dossier sont imputés au club de **CO. LA RIVIÈRE** soit **40 €**

TOTAL des amendes pour le club de CO. LA RIVIÈRE : 60 + 22 + 40 = 122 € (cent vingt-deux euros)

Rappels des obligations aux dirigeants de CO. LA RIVIÈRE présents ce jour lors de la réception d'un officiel mineur accompagné par un membre de sa famille.

- Qu'une tablette en état de fonctionnement (FMI) doit être disponible et remise à M. l'arbitre à son arrivée. Si celle-ci ne fonctionne pas, une feuille de match papier doit être mise à disposition pour pallier l'absence d'un matériel informatique.
- La mise à disposition d'un vestiaire propre et qui se ferme est obligatoire.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

- Affaire n°67 –

Dossier transmis par la Commission Critérium CD3 Poule C

521800 JONZIEUX/ST ROMAIN LES ATHEUX 5 – 533556 AS. CHÂTEAUNEUF 5

Match n°54002770 du 31/01/2026

Match non joué en raison d'un arrêté municipal interdisant l'utilisation du Stade LE FURET de JONZIEUX.

Le club de JONZIEUX / ST ROMAIN LES ATHEUX n'ayant pas proposé comme terrain de repli le stade LE FARGET à ST ROMAIN LES ATHEUX pour faire jouer la rencontre, citée ci-dessus, qui était disponible le jour de la rencontre et sans arrêté municipal déclaré au DLF (Art. 38.2.1 des RS du DLF)

La CDR du DLF décide :

Match perdu par pénalité, moins 1 point au classement au club de **JONZIEUX / ST ROMAIN LES ATHEUX**

Amendes : **60 € et 22 €** (Art 23.1 des RS du DLF)

Le gain du match est accordé au club de **AS. CHÂTEAUNEUF**, sur le score de **0 – 3**

Les frais de dossier sont imputés au club de **JONZIEUX / ST ROMAIN LES ATHEUX**, soit **40 €**.

TOTAL des amendes pour le JONZIEUX / ST ROMAIN LES ATHEUX : 60 + 22 + 40 = 122 € (cent vingt-deux euros)

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

- Affaire n°68–

Dossier transmis par la Commission Féminine Seniors à 8 D3 Poule Unique (Journée 11 – Phase Aller)

515713 ST ANTHEME CS. – 529727 FC. ST PAUL EN JAREZ

Match n°54476738 du 31/01/2026

Match non joué en raison d'un arrêté municipal du 30/01/2026 interdisant l'utilisation du Stade DE RAMBAUD de ST ANTHEME.

La rencontre ci-dessus correspondant à la journée 11 (match Aller).

Cette rencontre aurait dû être inversée et se dérouler sur le Stade DES FRARIES de ST PAUL EN JAREZ (art 38.2.1 des RS du DLF)

La CDR du DLF décide :

Match perdu par pénalité, moins 1 point au classement au club de **ST ANTHEME CS.** : Amendes : **60 € et 22 €** (Art 23.1 des RS du District)

Le gain du match est accordé au club de **FC. ST PAUL EN JAREZ**, sur le score de **0 – 3**

Les frais de dossier sont imputés au club de **ST ANTHEME CS.**, soit **40 €**.

TOTAL des amendes pour le club de ST ANTHEME CS. : 60 + 22 + 40 = 122 € (cent vingt-deux euros)

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

- Affaire n°69-

Dossier transmis par la Commission Féminine Seniors à 8 D3 Poule Nord (Journée 11 – Phase Aller)

580991 US. MONTS DU FOREZ - 582723 NORD ROANNAIS FOOT

Match n°54667482 du 31/01/2026

Match non joué en raison d'un arrêté municipal interdisant l'utilisation du Stade TRAVALOUX de ST JUST EN BAS.

La rencontre ci-dessus correspondant à la journée 12 (match Aller).

Cette rencontre aurait dû être inversée et se dérouler sur le Stade DE NORD ROANNAIS (art 38.2.1 des RS du DLF).

La CDR du DLF décide :

Match perdu par pénalité, moins 1 point au classement au club de **US. MONTS DU FOREZ.** : Amendes : **60 € et 22 €** (Art 23.1 des RS du DLF)

Le gain du match est accordé au club de **NORD ROANNAIS FOOT**, sur le score de **0 – 3**

Les frais de dossier sont imputés au **US. MONTS DU FOREZ**, soit **40 €**.

TOTAL des amendes pour le **US. MONTS DU FOREZ** : 60 + 22 + 40 = **122 €** (cent vingt-deux euros)

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la Commission d'Appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 50.1 des Règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.



COMMISSION REGLEMENTS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.93

PV N°25 publié le 10/02/2026

Réunion du lundi 9 février 2026

Responsable : Didier ROTA

Membre : Jean Paul CROS

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes.

Pour toute demande sur messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club, déclarée sur « Footclubs », sera prise en compte.

RECEPTION DOSSIERS

FORFAIT SIMPLE

- **Affaire n°22** – Dossier transmis par la Commission Seniors D5 Poule B
- **Affaire n°23** – Dossier transmis par la Commission Critérium Poule B
- **Affaire n°24** – Dossier transmis par la Commission Critérium Poule C

DECISIONS

N°22 – Rencontre n°54036415 du 8 février 2026 : Seniors D5 Poule B : AVENIR COTE 3 – ST MARTIN LA SAUVETE 3

Match perdu par forfait à ST MARTIN LA SAUVETE 3, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**AVENIR COTE 3**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.2.2 des règlements du District.

N°23 – Rencontre n°54621908 du 6 février 2026 : Critérium Poule B : GOAL FOOT – NORD ROANNAIS

Match perdu par forfait à NORD ROANNAIS, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**GOAL FOOT**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.2.2 des règlements du District.

N°24 – Rencontre n°54622328 du 6 février 2026 : Critérium Poule C : BRIENNON – LOIRE SORNIN

Match perdu par forfait à LOIRE SORNIN, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**BRIENNON**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.2.2 des règlements du District.

Amendes pour forfait simple :

519879 – ST MARTIN LA SAUVETE : 50 €

582723 – NORD ROANNAIS : 50 €

548715 – LOIRE SORNIN : 50 €

RAPPEL AUX CLUBS

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier afin d'éviter la perte du match par pénalité (art. 33 des RS du District).

Pour éditer une feuille de match papier vierge : site LAuRAFoot, Documents, Documents utiles, Compétitions, Feuille de match de secours.

AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs, lors de la formulation des réserves, de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, application des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – Réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel compétente, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 50 des Règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.



COMMISSION PREVENTION

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.89

PV N°25 publié le 10/02/2026

Réunion du lundi 9 février 2026

Responsable : Patrick GADEYNE 06 73 40 75 82 ou 09 75 66 26 33

Membres : Michel RIBIER 06 27 42 83 35

Salah BENBELAID 06 62 19 56 42

A L'ATTENTION DES CLUBS

Les clubs souhaitant la caméra embarquée (GO PRO) sur une rencontre, doivent impérativement faire une demande officielle par mail du club, en précisant le(s) motif(s), dans la semaine avant la rencontre, ou de préférence 3 semaines avant.

Après validation de la Commission de Prévention, un délégué avec la caméra embarquée (GO PRO) sera désigné, à la charge du club, de même si un club sollicite par l'intermédiaire d'un membre du District.

MISSION DE LA COMMISSION DE PREVENTION

La Commission de Prévention est là pour l'ensemble des acteurs du football.
Nous avons un rôle préventif et non répressif.

Notre mission première, c'est la détection des rencontres sensibles, nous récoltons et prenons en compte toutes les informations.
Les informations transmises restent au sein de la commission.

La mise en place d'un délégué officiel, avec ou sans caméra embarquée, ne doit pas être considérée comme une sanction, mais plutôt une aide.

La Prévention est à l'écoute des clubs, des arbitres, des commissions, par téléphone, par mail : merci de préciser « **pour la Commission de Prévention** ».

RENCONTRES AVEC CAMERA EMBARQUEE « GO PRO »

La rencontre n°54476745, **Championnat Féminines à 8 - D1, St Anthème - Grand Croix Lorette**, du **samedi 14 février**, se déroulera avec la caméra embarquée sur l'arbitre.



POLE SPORTIF

Bernard BROUSSET

Tél : 06.27.50.07.44

COMMISSION SENIORS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

PV N°25 publié le 10/02/2026

Réunion du lundi 9 février 2026

Président : BOUGUERRA Momo - 06 79 86 22 79

Membre : CHEUCLE Christian - 06 23 01 02 81

NOTE AUX CLUBS

- Les clubs doivent impérativement correspondre avec la Commission Seniors à l'adresse suivante : seniors-loire@loire.fff.fr

- A dater du samedi 22 novembre, le club de **Cellieu (D1)** n'est plus autorisé à jouer le samedi soir et devra se mettre en conformité avec l'éclairage de son complexe sportif. Tous les matchs de ce club sera programmé le dimanche à l'heure officielle :

COURRIERS RECUS

St Galmier Chamboeuf : changement de terrain en D4 Poule D pour le 8 février.

Chambéon Magneux : changement de terrain en D3 Poule D pour le 8 février.

Astrée : demande d'inversion de rencontre, suite à un arrêté municipal, en D4 Poule E pour le 8 février.

Anzieux : accord pour l'inversion en D4 Poule E pour le 8 février.

Se. La Rivière : problème de FMI en D1 le 1er février.

Riorges : changement de terrain en D2 Poule A pour le 8 février.

Villers : demande pour participer au tirage de la coupe Valeyre/Léger : vous êtes cordialement invités.

St Marcellin en Forez : changement de terrain en D5 Poule C pour le 8 février.

Bords de Loire : accord pour avancer la rencontre de D4 Poule D au 28 février.

St Chamond : demande de changement d'horaire en D1 pour les 28 février et 21 mars : en attente de l'accord des clubs adverses.

Roche St Genest : accord pour le changement d'horaire en D1 pour le 24 février.

RAPPEL AUX CLUBS

Plusieurs clubs sont équipés de complexe sportif avec des terrains en herbe et synthétique : il est demandé à toutes les équipes se déplaçant sur ces complexes de se munir de chaussures adéquates pour la pratique du football sur les deux surfaces de jeu concernées (herbe et synthétique).



COMMISSION SENIORS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.97

PV N°25 publié le 10/02/2026

Réunion du lundi 9 février 2026

Responsable : Alain CABERLON

Membres : Alain PARATCHA - Bernard THIVEND

COURRIERS RECUS

Filerin : concerne les rencontres du 8 février.

Riorges : concerne la rencontre du 8 février contre Briennon.

St Martin la Sauveté : concerne le forfait de l'équipe 3 en D5 Poule B.

NOTE ET RAPPEL AUX CLUBS

- Tous les clubs sont priés de mettre à disposition des arbitres et visiteurs, des vestiaires dans un bon état de propreté (sol propre et sans déchets).

- En cas d'inversion des rencontres ou l'annulation du match, pensez bien à prévenir l'arbitre qui est désigné.

EN CAS D'ARRÊTE MUNICIPAL LORS DES MATCHS ALLER

Article 38.6 - Arrêté municipal des RG du DISTRICT DE LA LOIRE

Article 38.6.5 :

En cas d'arrêt municipal et pour tout autre motif au cours de la période des **matchs allé**, la rencontre devra être inversée. Si les dispositions de l'article 38 ne sont pas conformes, le club recevant aura match perdu par pénalité.

MODIFICATIONS DE MATCH

D3 Poule A

Le match n°54034761 du 01/02/26, **Bellegarde en Forez 1 – Crémeaux 1**, se jouera le **dimanche 5 avril, à 15h**.

D3 Poule B

Le match n°54035153 du 23/11/25, **St Germain Laval 1 – Chausseterre Les Salles 1**, se jouera le **vendredi 13 février, à 21h**.

Le match n°54036942, **Loire Sornin 2 – Noirétable 1**, se jouera **dimanche 22 février à 15h, à St Nizier sous Charlieu**.

D4 Poule B

Le match n°54035774 du 23/11/25, **Bussièrès 2 – Nord Roannais 2**, se jouera le **dimanche 15 février, à 15h**.

Le match n°54101410 du 23/11/25, **Villers 1 – St Alban les Eaux 1**, se jouera le **dimanche 5 avril, à 15h**.

D4 Poule C

Le match n°54039186 du 23/11/25, **Régny 1 – St Symphorien de Lay 1**, se jouera le **dimanche 15 février, à 15h**.

Le match n°54039213 du 08/03/26, **Loire Sornin 3 – Régny 1**, se jouera le **dimanche 15 mars à 15h, à St Nizier sous Charlieu**.

Le match n°54036887 du 01/03/26, **Perreux 2 – Loire Sornin 3**, se jouera le **dimanche 1^{er} mars à 15h**

D5 Poule A

Le match n°54100938 du 01/02/26, **Goal Foot 3 – Coutouvre 2**, se jouera le **dimanche 15 février, à 15h**.

Le match n°54101345 du 01/02/26, **Cordelle 2 – Pouilly les Nonains 2**, se jouera le **dimanche 15 février, à 15h**.

D5 Poule B

Le match n°54036382 du 23/11/25, **Avenir Côte 3 – St Germain Laval 3**, se jouera le **dimanche 15 février à 15h, à St André d'Apchon**.

Le match n°54044508 du 23/11/25, **Val d'Aix 2 – Villereest 2**, se jouera le **dimanche 15 février, à 14h30**.

Le match n°54036408 du 01/02/26, **St Martin la Sauveté 3 – St Germain Laval 3**, se jouera le **dimanche 15 mars, à 15h**.



COMMISSION COUPES SENIORS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.97

PV N°25 publié le 10/02/2026

Réunion du lundi 9 février 2026

Responsable : Alain CABERLON

Membres : André MAGNIN – Alain PARATCHA - Bernard THIVEND

COUPE VALEYRE/LEGER

Clubs qualifiés pour les 8^{ème} de finale, sous réserve d'homologation.

Tirage le 9 février

8^{ème} de finale, le dimanche 15 mars, à 14h30.

Avenir Côte 2 - Bussières 2 - Goal Foot 2 - Ouches 1 – Roannais Foot 42 (2) - Roanne Portugais 2 - St Germain Laval 2 - Villers 1

COUPE « INTERSPORT » D3/D4

8^{ème} de finale : le dimanche 15 février, à 14h30.

Loire Sornin 2 – Nord Roannais 1
Goal Foot 2 – Perreux 1
Olympique Est Roannais 1 – Val d'Aix 1
Riorges 2 – Ouches 1
Crémeaux 1 – Montagny 1
Commelle Vernay 1 – Fc. Roanne 1
St Denis de Cabanne 1 – Avenir Côte 2
St Alban les Eaux 1 – Bussières 1

COUPE « INTERSPORT » D5

1/4 de finale : le dimanche 15 mars, à 14h30.

Clubs qualifiés pour les 1/4 de finale.

Avenir Côte 3 – Chausseterre Les Salles 2 - Cordelle 2 – Coutouvre 2 – Parigny St Cyr 2 – Fc. Roanne 2 – Rhins Trambouze 3 - Urfé 1



COMMISSION JEUNES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.87

PV N°25 publié le 10/02/20265

Réunion du lundi 9 février 2026

Président : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01
Secrétaire : Gérard D'ANGELO - 06 15 97 16 67
Coupes Jeunes : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01
U17 / U18 : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01 – adresse mail : jeunesU18@loire.fff.fr
U14 / U15 : Laurence PASQUIER - 06 51 59 73 90 – adresse mail : JeunesU15@loire.fff.fr
U13 : Toufik OUAAMARI : 06 01 13 27 19- adresse mail : JeunesU13@loire.fff.fr
U11F et G : Anthony CORDOVA - 07 81 09 81 28 - adresse mail : JeunesU11@loire.fff.fr
U9 : Alain CERUTTI - adresse mail : JeunesU9@loire.fff.fr
U7 : Christian BRACONNOT – 06 80 30 81 37 adresse mail : JeunesU7@loire.fff.fr

COURRIERS REÇUS

St Romain le Puy : attente demande validation pour accord match U18 D3. Demande modification match U15 à 8 du 01/03. Réponse changement de terrain match U18 D3 du 28/02. Demande pour modification match U15 à 8 du 01/03.
Se. Montreynaud : accord match U15 à 8 du 01/03.
St Galmier Chamboeuf : problème Fmi résultat match U18 D3 du 31/01.
Roche St Genest : feuille de match U14 D1 du 01/02.
Abh : engagement U11 2ème phase.
St Just St Rambert : feuille de match U13 D3 du 31/01. Souhaits U11 2ème phase.
St Paul en Jarez : demande changement poule U11 2ème phase.
Chambon Feugerolles Dervaux : rappel programmation U13 mail du 22/01.
Veauche : dates d'accueil plateau U7 2ème phase.
Champdieu Marcilly : rapport incident match U18 du 31/01.
Usson en Forez : forfait U15 D4 du 08/02
Lignon Couzan : souhaits U11 2ème phase.
Sud Forez Luriecquois : feuille de match U15 du 01/02. Absence équipe adverse recevant match U13 D3 du 31/01.
Se. La Métare : programmation match U15 du 01/03.
Ecotay Moingt : souhaits U9 2ème phase. Terrain plateaux U9 et U11 2ème phase.
Fc. St Etienne : réserve match U17 D1 du 07/02.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Tout mail adressé à la Commission Jeunes doit être envoyé uniquement via l'adresse mail officielle du club.
Tous les mails envoyés autrement ne seront plus traités à partir de ce jour.
Vous êtes priés de nous adresser les feuilles de match en pièce jointe.
A ce jour encore un grand nombre de feuilles de matchs n'arrivent pas en pièce jointe et sont inexploitable.

Les mails concernant les catégories jeunes doivent être envoyés à la personne en charge de ces catégories :

U17 / U18 : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01 – adresse mail : jeunesU18@loire.fff.fr
U14 / U15 : Laurence PASQUIER - 06 51 59 73 90 - adresse mail : JeunesU15@loire.fff.fr
U13 : Toufik OUAAMARI : 06 01 13 27 19 - adresse mail : JeunesU13@loire.fff.fr
U11 : Anthony CORDOVA - 07 81 09 81 28- adresse mail : JeunesU11@loire.fff.fr
U9 : Alain CERUTTI- adresse mail : JeunesU9@loire.fff.fr
U7 : Christian BRACONNOT – 06 80 30 81 37 adresse mail : JeunesU7@loire.fff.fr

Ceux-ci seront traités directement par le responsable de la catégorie à réception du courriel. Le secrétariat de la Commission Jeunes s'occupera uniquement de la mise en page sur le PV. Merci de votre compréhension.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous invitons les clubs à bien relire les RG article 38 sur les terrains impraticables, notamment les articles suivants :

Article 38.6.5 En cas d'arrêté municipal et pour tout autre motif au cours de la période des matchs aller, la rencontre devra être inversée. Si les dispositions de l'article 38 ne sont pas conformes, le club recevant aura match perdu par pénalité.

Article 38.6.6 Si l'aggravation de la situation intervient jusqu'à 6 heures avant l'horaire de la rencontre, le club recevant contactera le délégué du secteur concerné, en signalant les raisons de l'impraticabilité. Le District publie chaque année la liste des délégués de secteur officiels, en indiquant leurs nom et téléphone, et en précisant les terrains des clubs dont ils sont responsables.

Article 38.6.7 Après visite, le délégué de secteur prendra la décision qui lui semblera s'imposer. Cette décision sera sans appel en cas d'impraticabilité, sinon elle sera soumise au pouvoir discrétionnaire de l'arbitre.

U14 - U15

Pour tous les matchs du week-end, problème de terrain, problème d'effectifs, avertir le responsable de la catégorie par téléphone, et ensuite faire le mail à « JeunesU15@loire.fff.fr », à la Commission des Jeunes, à l'arbitre, afin de gérer au mieux la journée.

U14

Afin de préparer la relance du championnat U14 pour la saison prochaine, un questionnaire sera prochainement adressé par mail et disponible par lien dans le PV de chaque semaine.

Celui-ci a été créé en ligne, via « Google Forms ».

Les réponses seront automatiquement transmises à la Commission des Jeunes afin de recenser vos choix et de permettre l'organisation la plus adaptée possible.

U15

Match remis le dimanche 22 février à 10h

D1

Loire Forez 1 - St Just St Rambert 1
Sud Forez Luriecquois 1 - Roannais Foot 42 (2)

D2 Poule B

Avenir Cote 1 - Villars 1
Le Coteau 1 - L'Etrat La Tour 2
Goal Foot 1 - Lignon Couzan 1
Feurs 2 - Forez Roannais 1

D4 Poule C

Ent. Ssu/Cssa 1 - Ecotay Moingt 2
Bellegarde en Forez 1 - Loire Forez 2

A 8

Pays de Coise 1 - Anzieux 1

Match remis le dimanche 15 mars à 10h

D1

Ent. Semène 1 - Ecotay Moingt 1

D2 Poule A

Cellieu 1 - Veauche 2

D2 Poule B

Lignon Couzan 1 / Le Coteau 1

Match remis le dimanche 19 avril à 10h

A 8

Bonson St Cyprien 1 – Pays de Coise 1

U11

Les compétitions U7 à U11 sont désormais gérées via le nouveau logiciel « *Football Animation Loisir* » (FAL). Ce changement entraîne une évolution dans la gestion de la facturation.

Afin d'assurer une facturation conforme, nous avons saisi manuellement certains engagements dans la catégorie U11 D1, même lorsque vos équipes ont évolué en D2 ou D3.

Ainsi, vous verrez peut-être apparaître dans votre état du compte sur « *Footclubs* » plusieurs engagements U11 D1 alors que vous n'aviez qu'une équipe ou même aucune équipe évoluant à ce niveau.

Cette opération n'a aucune incidence sur le nombre d'engagements facturé pour chaque club.

U7

Les poules U6 et U7 de la 2^{ème} phase sont consultables sur le site du District de la Loire, rubrique « Documents », puis « Foot d'Animation St Etienne », Poules U6 – U7 2^{ème} phase.

Les quatre journées du mois de mars sont programmées dans le logiciel FAL et elles peuvent être consultées sur le site du District, onglet « EPREUVES », puis « FOOT ANIMATION & LOISIR », « SELECTIONNEZ UNE EPREUVE FOOT ANIMATION », Sélectionnez « U6 District » ou « U7 District » et validez, puis dans le menu déroulant, choisissez votre club, la programmation s'affiche.

Comme pour la 1^{ère} phase, vous aurez le souci de bien inclure vos feuilles de plateau, soit avant le plateau si vous avez votre effectif de joueurs, soit au plus tard après le plateau, mais avant le dimanche soir 20h.

Par ailleurs, si une de vos équipes doit être absente sur un plateau, n'oubliez pas de prévenir le club organisateur.

Bonne seconde phase à toutes et à tous !



COMMISSION JEUNES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.94

PV N°25 publié le 10/02/2026

Réunion du lundi 9 février 2026

Responsable Commission : Paul BRIDEAU : 06 26 29 49 27

Membres : Fouad BOULANOUAR : 06 26 30 43 09

Roland GUILLAUME : 06 14 74 93 59

David PION : 06 11 10 13 38

COURRIERS RECUS

Filerin : changement de stade en Coupe U15.

Le Coteau : changement d'horaire en U15 D4.

Val d'Aix/Crémeaux : demande de changement de stade en U15 D4.

COUPES DU ROANNAIS « INTERSPORT »

U18

- 8^{ème} de finale

Le Coteau (D2) 0 **Parigny St Cyr** (D3) 0 (4 tirs au but à 3)

Bois Noirs (D2) 2 **Villers/St Denis** (D3) 2 (7 tirs au but à 6)

Nord Roannais (D2) 3 **Filerin** (D3) 1

Roanne Portugais (D3) 0 **Goal Foot** (D2) 6

Val d'Aix (D3) 2 **Avenir Côte** (D2) 1

Rhins Trambouze (D2) 1 **Riorges** (D2) 2

Samedi 21 février à 14h30 :

6 – **Commelle Vernay** (D1) – **Forez Roannais** (D2)

7 – **Essor/Aspn** (D4) – **Loire Sornin** (D2)

- 1/4 de finale (samedi 4 avril)

Val d'Aix – Vainqueur 7

Vainqueur 6 – Le Coteau

Nord Roannais – Riorges

Bois Noirs – Goal Foot

U15

- 8^{ème} de finale

Perreux (D3) 0 **Goal Foot** (D2) 4

Riorges 2 (D3) 4 **Cours** (D4) 2

Roanne Portugais (D4) 0 **Forez Roannais** (D2) 3

Bois Noirs/Durolle (D3) 6 **Avenir Côte** (D2) 3

Commelle Vernay (D3) 2 **Loire Sornin** (D1) 3

Filerin/Nord Roannais (D3) 6 **Essor/Aspn** (D3) 3

Dimanche 15 février à 10h :

3 – Le Coteau (D2) – Roannais Foot 42 (2) (D1)

Dimanche 22 février à 10h

4 – Rhins Trambouze (D3) – Val d'Aix/Crémeaux (D3)

- 1/4 de finale (samedi 4 avril)

Riorges – Forez Roannais

Filerin/Nord Roannais – Vainqueur 3

Vainqueur 4 – Loire Sornin

Goal Foot – Bois Noirs/Durolle

NOTE ET RAPPEL AUX CLUBS

- Tous les clubs sont priés de mettre à disposition des arbitres et visiteurs, des vestiaires dans un bon état de propreté (sol propre et sans déchets).

- En cas d'inversion des rencontres ou l'annulation du match, pensez bien à prévenir l'arbitre qui est désigné.

EN CAS D'ARRÊTE MUNICIPAL LORS DES MATCHS ALLER

Article 38.6 - Arrêté municipal des RG du DISTRICT DE LA LOIRE

Article 38.6.5 :

En cas d'arrêté municipal et pour tout autre motif au cours de la période des **matchs aller**, la rencontre devra être inversée. Si les dispositions de l'article 38 ne sont pas conformes, le club recevant aura match perdu par pénalité.

AVIS IMPORTANT AUX CLUBS

REGLEMENT SUR LES MUTATIONS

Depuis le début de saison, nous avons malheureusement pu constater que de trop nombreux clubs ne respectaient pas la règle concernant le nombre de joueurs mutés possible par équipe.

Vous trouverez ci-dessous le texte officiel en vigueur, **en sachant que des contrôles seront désormais effectués.**

Article 160-1c des règlements généraux de la FFF : « Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts, des catégories **U12 à U18**, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, **le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre, dont au maximum un joueur ayant changé de club « hors période »** normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements ».

U18

D2 Poule B

La rencontre n°54534204, **Anzieux 1 – Loire Sornin 1**, annulée le 10/01/26, est reprogrammée le **samedi 14 février à 15h30**, sur le **stade de Chazelles sur Lyon**. Les deux équipes, ainsi que l'arbitre, **Corentin LAVAL**, sont priés d'en prendre bonne note.

La rencontre n°54534207, **Montagnes du Matin 1 – Avenir Côte 1**, annulée le 10/01/26, est reprogrammée le **samedi 14 février à 15h30**, sur le **terrain synthétique de Chambost Longessaigne**. Les deux équipes, ainsi que l'arbitre, **Ugo CANTEGREL**, sont priés d'en prendre bonne note.

La rencontre n°54535418, **Le Coteau 1 – Goal Foot 1**, annulée le 10/01/26, est reprogrammée le **samedi 14 février à 15h30**, sur le **stade Bécot**. Les deux équipes, ainsi que l'arbitre, **Gani GEZGIN**, sont priés d'en prendre bonne note.

La rencontre n°54535419, **Bois Noirs 1 – Forez Roannais 1**, annulée le 10/01/26, est reprogrammée le **samedi 14 février à 15h30**, sur le **stade de St Just en Chevalet**. Les deux équipes, ainsi que l'arbitre, **Jessim HAMOUCHE**, sont priés d'en prendre bonne note.

La rencontre n°54535839, **Nord Roannais 1 – Rhins Trambouze 1**, annulée le 10/01/26, est reprogrammée le **samedi 14 février à 15h30**, sur le **stade de La Pacaudière**. Les deux équipes, ainsi que l'arbitre, **Evan MATHIEU**, sont priés d'en prendre bonne note.

D3 Poule C

La rencontre n°55184370, **Roanne Portugais 1 – Commelle Vernay 2**, initialement prévue le 31/01/26, est reprogrammée le **samedi 14 février à 14h30**, sur le **stade Fontalon de Roanne**. Accord des deux clubs. L'arbitre de la rencontre, **Berat TOK**, est prié d'en prendre bonne note.

La rencontre n°55184344, **Rhins Trambouze 2 – Filerin 1**, annulée le 24/01/26, est reprogrammée le **samedi 21 février à 15h30**. Les deux équipes sont priées d'en prendre bonne note.

D4 Poule B

La rencontre n°55184527, **Ent. Champdieu/Astrée 2 – Avenir Côte 2**, annulée le 10/01/226, est reprogrammée le **samedi 14 février à 15h30**, sur le **stade de Champdieu**. Les deux équipes, ainsi que l'arbitre, **Hani BEN MOSBAH**, sont priés d'en prendre bonne note.

La rencontre n°55184499, **Forez Roannais 2 – Parigny St Cyr 2**, programmée le **samedi 28 février**, aura lieu sur le **stade de St Just la Pendue, à 13h**. Les deux équipes sont priées d'en prendre bonne note.

U15

D4 Poule E

La rencontre n°55184812, **Essor 2 – Montagnes du Matin 1**, annulée le 23/11/25, puis le 21/12/25, puis le 10/01/26, est reprogrammée au **dimanche 15 février à 10h**, sur le **stade de Cherier**. Les deux équipes, ainsi que l'arbitre, **Wassim BENLHASSEN**, sont priés d'en prendre bonne note.

La rencontre n°55184822, **Ent. Val d'Aix/Crémeaux 2 – Ent. Essor/Aspn 2**, annulée le 25/01/26 (terrain impraticable), est reprogrammée le **dimanche 22 février à 10h**. Les deux équipes sont priées d'en prendre bonne note.

FOOT ANIMATION

U11

Voici la composition officielle des poules pour la seconde phase de la saison qui débutera le **samedi 28 février**.

Les plateaux sont composés de 4 ou 3 équipes.

Les calendriers sont consultables sur le site du District.

RECTIFICATIF : en seconde phase, sur chaque plateau, les équipes disputent deux rencontres de 25'.

D1 (14)

Avenir Côte 2 – Bussièrès 1 – Commelle Vernay 2 – Crémeaux 1 – Fc. Roanne 1 – Filerin 1 – Le Coteau 1 – Loire Sornin 2 – Parigny St Cyr 1 – Riorges 2 – Roannais Foot 42 (3) – Roannais Foot 42 (4) - St Denis de Cabanne 1 – Villers 1

D2 (15)

Avenir Côte 3 – Essor 1 - Goal Foot 2 - Le Coteau 2 – Mably 1 – Nord Roannais 1 – Ouches 1 - Perreux 1 - Pouilly les Nonains 1 – Rhins Trambouze 2 - Riorges 3 – Roanne Portugais 1 - St Denis de Cabanne 2 – Val d'Aix 1 – Villers 1

D3 (12)

Avenir Côte 4 – Commelle Vernay 3 - Cours 1 - Filerin 2 – Le Coteau 3 – Loire Sornin 3 - Parigny/Cordelle 2 – Rhins Trambouze 3 - Riorges 4F – Val d'Aix 2 - Villers 2 – Villers 2



COMMISSION FOOT DIVERSIFIE

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.80

PV N°25 publié le 10/02/2026

Réunion du lundi 9 février 2026

Président : Jean-Paul PETIT - 06 71 98 78 16

criterium@loire.fff.fr

Secrétariat : Christian ROSSILLOL - 07 88 66 01 75

Championnat Foot Adapté : Hanafi CHERAKRAK - 06 11 49 60 29

Championnat Foot Loisir : Christian ROSSILLOL - 07 88 66 01 75

Responsable des coupes : Hanafi CHERAKRAK - 06 11 49 60 29

Responsable des coupes : Frédéric FERRAND - 06 27 15 75 59

Championnat Foot à 7 : Frédéric FERRAND - 06 27 15 75 59

Foot en marchant : Christian FAGES – 06 79 00 86 02

INFORMATION

- **Rappel important** : Lorsque le terrain n'est pas opérationnel (exemple arrêtés municipaux), le club recevant devra impérativement trouver un terrain de repli (en cas d'échec les justificatifs de recherche devront être envoyés au District).

**Les finales de Coupes « Critérium » sont avancées au samedi 30 mai.
Elles se dérouleront sur le site de Savigneux/Montbrison.**

- Les clubs détenteurs des Coupes (St Galmier Chamboeuf, Cellieu, CSADN Handi-supporters) sont priés de rapporter les Coupes de la Loire **avant le 28 février**.

JOURNEE DU 14 FEVRIER

Poule CD3

Le match **Veauche 6 – Savigneux Montbrison 5** se jouera le **samedi 14 février à 15h30**, au stade Irénée Laurent 2 de Veauche.

JOURNEE DU 21 FEVRIER

Poule CD1

Le match **St Charles Vigilante 5 – Se. Côte Chaude 5** se jouera le **samedi 21 février à 15h30**, au stade de l'Etivallière E2, à St Etienne.



COMMISSION FOOT DIVERSIFIE

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.95

PV N°25 publié le 10/02/2026

Réunion du lundi 9 février 2026

Responsable : Bernard THIVEND - 06 81 48 05 03

Membre : Alain PARATCHA

COURRIER REÇU

Goal Foot : nous donnons un avis favorable au report du match n°54621926, **GOAL FOOT – FILERIN**, du 13 février.

REPORT DES MATCHS

Le match n°54623821 du 16/01/26, **VILLERS - PERREUX**, se jouera le **vendredi 6 mars, à 21h**.

Le match n°54623822 du 28/11/25, **PERREUX – ST NIZIER SOUS CHARLIEU**, se jouera le **vendredi 3 avril, à 21h**.

Le match n°54622317, du 16/01/25, **COURS – AVENIR COTE 6**, se jouera le **vendredi 3 avril, à 20h30**.

Le match n°54566372 du 29/11/25, **ROANNE ARCT – VAL D'AIX**, se jouera le **samedi 4 avril, à 14h30**.

Le match n°54622367, du 13/03/25, **MABLY – BRIENNON**, se jouera le **vendredi 3 avril, à 20h30**.

Le match n°54621926, du 13/03/25, **GOAL FOOT – FILERIN**, se jouera le **vendredi 3 avril, à 21h**.

Le match n°54624002, du 30/01/26, **VILLEREST – ESSOR**, se jouera le **samedi 4 avril, à 15h**.

Le match n°54622369, du 20/03/26, **VILLERS – ST NIZIER SOUS CHARLIEU**, se jouera le **vendredi 1^{er} mai, à 21h**.

Le match n°54623826, du 23/01/26, **MABLY – PERREUX**, se jouera le **vendredi 1^{er} mai, à 20h30**.

Le match n°54623834, du 27/01/26, **OLYMPIQUE EST ROANNAIS – AVENIR COTE 6**, se jouera le **vendredi 8 mai, à 20h45**.

AVIS AUX CLUBS

Rappel :

Si pour des raisons météorologiques (ou autres), votre terrain est impraticable, la rencontre est automatiquement inversée.

Article 2.4.4 Terrains impraticables (RS du championnat « Critérium ») :

Lorsque les terrains sont impraticables ou en cas d'arrêt municipal, tous les clubs et toutes les équipes ont l'obligation d'inverser les rencontres, même lors des matchs retour.

En cas d'inversion des rencontres ou de l'annulation du match, pensez bien à prévenir l'arbitre qui est désigné.

COUPE DE L'AMITIE

-1/4 de finale : vendredi 6 mars, à 21h

- 1 - FC. ROANNE – ESSOR
- 2 - VAL D'AIX – BRIENNON
- 3 - LE COTEAU – ROANNAIS FOOT 42
- 4 - ST DENIS DE CABANNE – BUSSIERES

- 1/2 finales : samedi 2 mai.

- 1 - Vainqueur match 1 – Vainqueur match 2
- 2 - Vainqueur match 3 – Vainqueur match 4

COUPE DALFORT

- 1/4 de finale : Vendredi 6 mars, à 21h

- 2 - GOAL FOOT - FILERIN
- 3 - COMMELLE VERNAY – CREMEAUX
- 4 - OLYMPIQUE EST ROANNAIS – SUD FOOT 71

- 1/4 de finale : samedi 7 mars, à 14h30

- 1 - AVENIR COTE 6 – STE FOY ST SULPICE

-1/2 finales : samedi 2 mai.

- 1 - Vainqueur match 4 – Vainqueur match 3
- 2 - Vainqueur match 2 – Vainqueur match 1



COMMISSION FEMININES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.86

PV N°25 publié le 10/02/2026

Réunion du lundi 9 février 2026

Présidente : Yvonne ARGAUD - 06 21 43 70 44

Référente Foot Féminin : Justine MERLE - 06 61 07 12 10

COURRIERS RECUS

Goal Foot : changement de terrain en Seniors D2 pour le match du 7 février

Hautes Chaumes : concernant la rencontre du 24/01 les opposant à Ondaine

Rive de Gier : forfait U18F pour le match du 7 février

Veauche : match U15F, changement de date du 30/05 au 27/05

St Chamond : en U15F, accord pour jouer le mercredi 27/05

Villers : arbitre absent pour la rencontre U18F du 07/02

Sud Forez Luriecquois : changement d'horaires Seniors D3 du 14/02 ; envoi feuille de match U15F du 07/02

INFORMATION IMPORTANTE

- RAPPEL : il n'est réglementairement pas possible de reculer une rencontre de championnat ou de coupe ; il est prévu d'avancer un match avec l'accord écrit des deux clubs (copie à commission).

- A l'attention des clubs : tous les mails concernant la Commission Féminines doivent être envoyés directement à la commission, afin que la demande soit traitée plus rapidement, à l'adresse e-mail suivante :

feminines@loire.fff.fr

Lors de votre envoi, pensez bien à marquer le nom du club concerné, les coordonnées précises de la demande. Tout mail adressé à la Commission Féminines doit être envoyé obligatoirement depuis la boîte officielle du club.

Concernant les rencontres : bien marquer le n° de match, n° de terrain et toutes les références du match concerné.

INFORMATIONS DIVERSES

- Pour toute modification ou forfait : merci de faire **un mail** à la Commission Féminines

- une copie au club adverse
- à l'arbitre ou au délégué si besoin
- au responsable des désignations des arbitres de la catégorie.

- Le tirage des Coupes de la Loire a eu lieu ce soir au District de la Loire, le tirage est disponible sur le site du District.

- Les clubs détenteurs des Coupes de la Loire 2025, U15, U18, Seniors à 8 Principale, Seniors à 8 Complémentaire et Seniors à 11, doivent rapporter leur trophée au District de la Loire, au plus tôt.



COMMISSION DE L'ARBITRAGE

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.73

PV N°25 publié le 10/02/2026

Réunion du lundi 9 février 2026

Président de la Commission : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18

Président Délégué : Antonio RODRIGUES 06 80 40 26 80

Vice-Président / Relation avec les Clubs : Yassin AMCHACHTI - 06 68 36 70 32

Responsable de la Sous-Commission des Jeunes arbitres (SCJA) : Tahar CHALABI – 06 62 58 38 19

Responsable administratif, gestionnaire du secrétariat de la SCJA du secteur Nord : Jean Claude LIGOUT - 06 71 47 93 39

Responsable administrative, gestion du secrétariat : Denise AZNAR - 06 82 48 06 96

Gestionnaire du budget & d'Arbitres Solidarité : Jean Noël FAURE - 07 60 08 56 40

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) - Benoit CHANDELIER : bchandelier@loire.fff.fr - 07 63 17 10 40

Désignateur arbitres féminines : Nabil BEN BOUAZZA - 06 45 18 51 56

Désignateur arbitres seniors D1 & D2 : Jean-Luc GAILLARD - 06 78 90 50 28

Désignateur arbitres assistants (D1 & D2) Cédric CELLE - 06 75 49 39 83

Désignateur arbitres seniors D3 : Mustapha BENMESSAOUD - 06 12 56 53 43

Désignateur arbitres seniors D4 & D5 : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48

Désignateur / Validateur des observateurs arbitres seniors : Cédric MARY - 06 17 32 72 03

Désignateur des jeunes arbitres U18 / LIGUE : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48

Désignateur des jeunes arbitres U15 / U17 : Zakaria MCHACHTI - 07 82 69 53 95

Désignateur / Validateur des observations des jeunes arbitres : Sébastien DECITRE – 07 63 44 64 48

Désignateur foot loisirs : Raphaël LEBLANC - 06 88 86 94 27

Désignateur des arbitres stagiaires : Kelyan JUAN - 07 83 87 22 59

Gestionnaire des absences des arbitres : Habib TOUNSI - 06 82 90 12 36

Gestionnaire des impayés arbitres seniors et jeunes : Issa GHADAB - 06 52 68 08 97

Intendant : Guy RUBAT - 06 44 91 08 74

Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : Joël SIMON - 06 63 69 23 83

Représentant des arbitres au Comité Directeur : Jean-Louis FOREST - 06 88 24 23 53

Responsable Pôle Formation : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18

Formateur au sein du Pôle Formation : Mourad OUNOUGHI - 06 28 69 04 41

Membre : Laurent GAUDARD - 06 19 97 14 28

COMMUNICATION

La nouvelle adresse arbitres@loire.fff.fr doit être utilisée pour toute communication liée à l'arbitrage (CDA, questions, absences, désignation...). Lors de l'envoi, merci de bien vouloir préciser les informations suivantes : nom, prénom, n° licence et catégorie arbitre.

DATES A RETENIR

- **RATTRAPAGE MEDICAL DU TEST PHYSIQUE (TAISA) :**
 - o **Judi 19 février** : début du test à 19h30 au Stade Camille de Rochetaillée, à St Priest en Jarez
- **MODULE 8 - ARBITRES STAGIAIRES (JEUNES + SENIORS) :**
 - o **Samedi 30 mai** : de 9h à 17h (lieu à définir).

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Afin d'assurer le bon suivi des rencontres arbitrées, nous vous invitons à saisir le rapport d'après-match sur le Portail des Officiels dans les 48 heures suivant la rencontre.

Procédure à suivre (obligatoire) :

1. Rendez-vous sur le site : <https://officiels.fff.fr>
2. Une fois connecté à votre Portail (PDO), allez sur la rubrique : **Rapport > Rapports de discipline**
3. Accédez à : **À saisir** ou **En cours de saisie**
4. Cliquez sur le match concerné
5. **Vérifiez l'ensemble des informations (score, sanctions disciplinaires)**
6. Ajoutez ou modifiez (en cas d'erreurs de transmissions) les avertissements et exclusions (+ *rapport circonstancié à rédiger obligatoirement*), si nécessaire
7. Le cas échéant, **complétez précisément les cases** (installations, réserves d'avant match et/ou observations d'après-match) dédiées **en décochant « RAS »** (= Rien A Signaler)
8. **Supprimez les cartons blancs** (*ils ne doivent pas apparaître sur votre rapport*), le cas échéant
9. Cliquez sur **Enregistrer**
10. Enfin, cliquez sur **Valider**, afin de transmettre définitivement le rapport.

Tous les certificats médicaux feront l'objet d'une vérification systématique par la Commission Médicale du District auprès du médecin les ayant établis. Toutes les autres attestations (employeur, scolarité) seront vérifiées par la Commission des Arbitres du District auprès de l'organisme émetteur du document.

Merci de vérifier vos désignations jusqu'au vendredi à 18 h, en raison d'un risque d'inversion lié aux conditions climatiques.

CHANGEMENT DE POLITIQUE DE SÉCURITÉ (PDO)

Une nouvelle politique d'expiration des mots de passe va être mise en place par la FFF. Assurez-vous que l'adresse e-mail de votre compte FFF est valide et accessible (arbitres, observateurs). En cas d'adresse obsolète, veuillez la mettre à jour sur « Mon Compte FFF », pour éviter un blocage de votre compte.

INFORMATION AUX OBSERVATEURS

Lorsque vous êtes désignés lors d'une rencontre, veuillez assister aux consignes que l'arbitre donne avant le début du match aux deux capitaines et/ou aux deux arbitres assistants (bénévoles ou officiels).

GROUPE D'OBSERVATIONS

L'affectation des arbitres par catégorie a été mise à jour sur votre PDO. Merci de vérifier que votre NOM apparaisse dans le bon groupe. En cas d'anomalie, merci d'envoyer un mail : arbitres@loire.fff.fr

QUESTIONNAIRE ANNUEL

La liste des personnes ayant enregistré le questionnaire n°1 ou n°2 est ligne de la rubrique Arbitrage > Actualités. Conformément à l'Annexe 5 « Bonus/Malus » du Règlement intérieur de la CDA, un malus sera appliqué au classement de fin de saison des arbitres n'ayant pas répondu au questionnaire. Pour rappel (la valeur X varie en fonction de votre catégorie), une note supérieure à 12/20 n'entraîne aucun bonus, une note comprise entre 10 et 12 entraîne un malus de X points, une note inférieure à 10 entraîne également un malus de X points et un questionnaire non réalisé entraîne un malus de X points.

En ce qui concerne la correction, deux visioconférences (l'une consacrée aux questions théoriques et l'autre à l'analyse des vidéos) seront proposées à l'ensemble de la population arbitrale en soirée, au cours du mois de mars 2026.

DATES POUR LA CORRECTION DU QUESTIONNAIRE ANNUEL N°1 ET N°2

- Soirée du vendredi 6 mars (19h à 20h30), consacrée aux questions théoriques du Questionnaire N°1.
- Soirée du lundi 9 mars (19h à 20h30), consacrée aux questions théoriques du Questionnaire N°2.
- Soirée du vendredi 20 mars (19h à 20h30), à l'analyse des 20 situations vidéo.

Les liens d'inscription aux différentes dates sont à venir.

RAPPEL FMI

MERCI D'ETRE VIGILANT LORS DE LA SAISIE DES INFORMATIONS DE LA FMI

- SCORE
- REMPLACEMENTS (OBLIGATOIRE = MINUTES, N° ENTRANT + N° SORTANT)
- CARTON (MOTIF, N° FAUTIF + MINUTE)
- BLESSURE
- REMPLIR LA CASE « OBSERVATION D'APRÈS-MATCH » EN CAS D'EXCLUSION OU DE TOUT INCIDENT

Les arbitres doivent mettre un mot de passe rencontre complètement alphabétique (ne pas créer un mot de passe composé exclusivement de chiffre et/ou commençant par des chiffres) pour éviter le bug tablette en clôture de la FMI.

Les officiels doivent obligatoirement prendre en photo la Feuille de Match Informatisée (FMI) ou feuille de match papier avant le coup d'envoi et après la rencontre (avant la clôture et transmission) et les conserver pendant une semaine minimum.

Les arbitres doivent vérifier l'inscription sur la FMI de toutes les personnes présentes sur le terrain et contrôler leur identité avant la rencontre, au même titre que les joueurs inscrits sur la FMI.

NOUVEAUX PROTOCOLES – SAISON 2025/2026

Les modifications des lois du jeu, ainsi que de nouveaux protocoles, sont désormais applicables à toutes les compétitions. Vous trouverez l'ensemble des protocoles à l'adresse suivante : <https://loire.fff.fr/arbitrage/lois-du-jeu/>
Afin de garantir une bonne compréhension et une application homogène, nous vous invitons à échanger directement avec les arbitres, pour toute question ou précision.

Par ailleurs, tout au long de la saison, la rubrique « Arbitrage » du site est consultable pour vous informer des évolutions et rappels utiles.

Le Conseil de Ligue décide, à titre expérimental jusqu'en fin de saison 26/27 sur toutes les compétitions de la LAuRA Foot :

- d'instaurer dès les matches retour ou de 2^{ème} phase de la présente saison, et ce sur toutes les compétitions régionales (y compris en « Futsal »), le dispositif de Pausés d'Apaisement (ou Temps morts), selon le protocole qui restera annexé à la présente décision
- de mettre en place, dès la saison 26/27, le dispositif d'Exclusions Temporaires (ou Cartons Blancs, terrain et bancs de touche, hors « Futsal »), selon des modalités qui seront précisées d'ici la fin de saison.

ARBITRES ASSISTANTS BÉNÉVOLES (COMPÉTITIONS LIGUE)

Ci-dessous figure la liste actualisée des clubs habilités à bénéficier de l'attestation leur permettant de signaler le hors-jeu lors des compétitions Jeunes et Féminines de Ligue, dans les cas où un seul officiel est désigné. Nous vous rappelons que l'arbitre a l'obligation d'accepter cette aide dès lors que le club est en règle. Toutefois, il conserve la possibilité de retirer ce droit à un dirigeant en cas de manquements graves constatés au cours du match. Les AA bénévoles devront assurer la surveillance de la même moitié de terrain tout au long de la rencontre, en changeant de côté à la mi-temps. Compétitions concernées : R2F, U18F R1 et R2, U18 R2, U16 R1, U16 R2, U15 R1 (poules A et B), U15 R2, U14 R1 (poules A et B).

CLUBS : SORBIERS LA TALAUDIERE - ANDREZIEUX BOUTHEON - SAVIGNEUX MONTBRISON - ST PAUL EN JAREZ - RIVE DE GIER – MONTS ET PLAINE - FEURS

ARBITRES SOLIDARITE

Il s'agit d'une cotisation annuelle venant en aide aux arbitres et à leurs familles, ayant été touchés par des drames personnels ou ayant eu des événements heureux, dans et hors du champ de la mission arbitrale. Chaque saison, elle assure pleinement son rôle de « famille arbitrale » dans le respect des valeurs d'entraide et de solidarité, en apportant un soutien moral et financier dans des traversées difficiles et heureuses de la vie. Elle est fixée à **8 euros** pour la saison 2025/2026. Vous aurez la possibilité d'effectuer votre règlement **par carte bleue (paiement sécurisé) directement via ce lien** : <https://www.payasso.fr/arbitres-solidarite-25-26/cotisations>

Par ailleurs, pour toute demande, merci de prendre contact avec M. Jean Noël FAURE, responsable d'Arbitres Solidarité, au 07 60 08 56 40.



COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.96

PV N°25 publié le 10/02/2026

Réunion du lundi 9 février 2026

Président de la Commission : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18
Président Délégué : Antonio RODRIGUES 06 80 40 26 80
Vice-Président / Relation avec les Clubs : Yassin AMCHACHTI - 06 68 36 70 32
Responsable de la Sous-Commission des Jeunes arbitres (SCJA) : Tahar CHALABI – 06 62 58 38 19
Responsable administratif, gestionnaire du secrétariat de la SCJA du secteur Nord : Jean Claude LIGOUT - 06 71 47 93 39
Responsable administrative, gestion du secrétariat : Denise AZNAR - 06 82 48 06 96
Gestionnaire du budget & d'Arbitres Solidarité : Jean Noël FAURE - 07 60 08 56 40
Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) - Benoit CHANDELIER : bchanelier@loire.fff.fr - 07 63 17 10 40
Désignateur arbitres féminines : Nabil BEN BOUAZZA - 06 45 18 51 56
Désignateur arbitres seniors D1 & D2 : Jean-Luc GAILLARD - 06 78 90 50 28
Désignateur arbitres assistants (D1 & D2) Cédric CELLE - 06 75 49 39 83
Désignateur arbitres seniors D3 : Mustapha BENMESSAOUD - 06 12 56 53 43
Désignateur arbitres seniors D4 & D5 : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48
Désignateur / Validateur des observateurs arbitres seniors : Cédric MARY - 06 17 32 72 03
Désignateur des jeunes arbitres U18 / LIGUE : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48
Désignateur des jeunes arbitres U15 / U17 : Zakaria MCHACHTI - 07 82 69 53 95
Désignateur des jeunes arbitres, secteur Nord : Jean Claude LIGOUT - 06 71 47 93 39
Désignateur / Validateur des observations des jeunes arbitres : Sébastien DECITRE – 07 63 44 64 48
Désignateur foot loisirs : Raphaël LEBLANC - 06 88 86 94 27
Désignateur des arbitres stagiaires : Kelyan JUAN - 07 83 87 22 59
Gestionnaire des absences des arbitres : Habib TOUNSI - 06 82 90 12 36
Gestionnaire des impayés arbitres seniors et jeunes : Issa GHADAB - 06 52 68 08 97
Intendant : Guy RUBAT - 06 44 91 08 74
Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : Joël SIMON - 06 63 69 23 83
Représentant des arbitres au Comité Directeur : Jean-Louis FOREST - 06 88 24 23 53
Responsable Pôle Formation : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18
Formateur au sein du Pôle Formation : Mourad OUNOUGHFI - 06 28 69 04 41
Membre : Laurent GAUDARD - 06 19 97 14 28

INFO IMPORTANTE AUX ARBITRES

En cette période hivernale, afin d'éviter de vous déplacer pour rien, il est nécessaire de faire la démarche d'appeler les clubs pour la bonne tenue des rencontres, afin de savoir si celles-ci sont maintenues ou inversées.

COMMUNICATION

La nouvelle adresse arbitres@loire.fff.fr doit être utilisée pour toute communication liée à l'arbitrage (CDA, questions, absences, désignation...). Mettre en copie à la Délégation. Lors de l'envoi, merci de bien vouloir préciser les informations suivantes : nom, prénom, n° licence et catégorie arbitre.

DATES A RETENIR

- **RATTRAPAGE MEDICAL DU TEST PHYSIQUE (TAISA) :**
 - o **Jeudi 19 février** : début du test à 19h30 au Stade Camille de Rochetaillée, à St Priest en Jarez
- **MODULE 8 - ARBITRES STAGIAIRES (JEUNES + SENIORS) :**
 - o **Samedi 30 mai** : de 9h à 17h (lieu à définir).

DEMANDE D'EXPLICATION

RAPPEL

M. ARROUE Enzo, sur son absence au match Villers/St Denis 2 – Perreux 1, en U18 D4B.

INFORMATIONS AUX ARBITRES

- Afin d'assurer le bon suivi des rencontres arbitrées, nous vous invitons à saisir le rapport d'après-match sur le Portail des Officiels dans les 48 heures suivant la rencontre.

Procédure à suivre (obligatoire) :

1. Rendez-vous sur le site : <https://officiels.fff.fr>
2. Une fois connecté à votre Portail (PDO), allez sur la rubrique : **Rapport > Rapports de discipline**
3. Accédez à : **À saisir** ou **En cours de saisie**
4. Cliquez sur le match concerné
5. **Vérifiez l'ensemble des informations (score, sanctions disciplinaires)**
6. Ajoutez ou modifiez (en cas d'erreurs de transmissions) les avertissements et exclusions (+ *rapport circonstancié à rédiger obligatoirement*), si nécessaire
7. Le cas échéant, **complétez précisément les cases** (installations, réserves d'avant match et/ou observations d'après-match) dédiées **en décochant « RAS »** (= Rien A Signaler)
8. **Supprimez les cartons blancs** (*ils ne doivent pas apparaître sur votre rapport*), le cas échéant
9. Cliquez sur **Enregistrer**
10. Enfin, cliquez sur **Valider**, afin de transmettre définitivement le rapport.

- **Tous les certificats médicaux feront l'objet d'une vérification systématique par la Commission Médicale du District auprès du médecin les ayant établis. Toutes les autres attestations (employeur, scolarité) seront vérifiées par la Commission des Arbitres du District auprès de l'organisme émetteur du document.**

- **Merci de vérifier vos désignations jusqu'au vendredi à 18 h, en raison d'un risque d'inversion lié aux conditions climatiques.**

- Les arbitres officiant en **U15 D2** sont priés d'envoyer **leurs rapports disciplinaires** au **District** : poules gérées par le District et non par la Délégation.

- Rappel : le port de l'écusson est obligatoire. Tout manquement sera sanctionné : annexe n°5, règlement intérieur CDA

- Messieurs les arbitres, vous êtes tenus de vérifier que l'arbitre assistant soit **OBLIGATOIREMENT** licencié pour officier à la touche, et vous avez l'obligation de noter les remplaçants ayant participé.

- Frais d'arbitrage en Coupe : c'est le club qui **RECOIT** qui règle la TOTALITE des frais d'arbitrage.

CHANGEMENT DE POLITIQUE DE SÉCURITÉ (PDO)

Une nouvelle politique d'expiration des mots de passe va être mise en place par la FFF. Assurez-vous que l'adresse e-mail de votre compte FFF est valide et accessible (arbitres, observateurs). En cas d'adresse obsolète, veuillez la mettre à jour sur « Mon Compte FFF », pour éviter un blocage de votre compte.

RAPPEL AUX CLUBS ET AUX ARBITRES

- Les vestiaires d'arbitre doivent être "fermés à clé" AVANT le début de la rencontre.

Messieurs les arbitres, assurez-vous que cela soit effectif et ne commencez la rencontre qu'une fois que cela est effectué.

En cas de disparition d'effets personnels, les clubs seront tenus pour RESPONSABLES.

INFORMATION AUX OBSERVATEURS

Lorsque vous êtes désignés lors d'une rencontre, veuillez assister aux consignes que l'arbitre donne avant le début du match aux deux capitaines et/ou aux deux arbitres assistants (bénévoles ou officiels).

GROUPE D'OBSERVATIONS

L'affectation des arbitres par catégorie a été mise à jour sur votre PDO. Merci de vérifier que votre NOM apparaisse dans le bon groupe. En cas d'anomalie, merci d'envoyer un mail : arbitres@loire.fff.fr

QUESTIONNAIRE ANNUEL

La liste des personnes ayant enregistré le questionnaire n°1 ou n°2 est ligne de la rubrique « Arbitrage > Actualités ». Conformément à l'Annexe 5 « Bonus/Malus » du règlement intérieur de la CDA, un malus sera appliqué au classement de fin de saison des arbitres n'ayant pas répondu au questionnaire. Pour rappel (la valeur X varie en fonction de votre catégorie), une note supérieure à 12/20 n'entraîne aucun bonus, une note comprise entre 10 et 12 entraîne un malus de X points, une note inférieure à 10 entraîne également un malus de X points et un questionnaire non réalisé entraîne un malus de X points.

En ce qui concerne la correction, deux visio-conférences (l'une consacrée aux questions théoriques et l'autre à l'analyse des vidéos) seront proposées à l'ensemble de la population arbitrale en soirée, au cours du mois de mars.

DATES POUR LA CORRECTION DU QUESTIONNAIRE ANNUEL N°1 ET N°2

- Soirée du vendredi 6 mars (19h à 20h30), consacrée aux questions théoriques du Questionnaire N°1
- Soirée du lundi 9 mars (19h à 20h30), consacrée aux questions théoriques du Questionnaire N°2
- Soirée du vendredi 20 mars (19h à 20h30), à l'analyse des 20 situations vidéos

Les liens d'inscription aux différentes dates sont à venir.

RAPPEL FMI

MERCI D'ETRE VIGILANT LORS DE LA SAISIE DE LA FMI

- SCORE
- REMPLACEMENTS (OBLIGATOIRE = MINUTES, N° ENTRANT + N° SORTANT)
- CARTON (MOTIF, N° FAUTIF + MINUTE)
- BLESSURE
- REMPLIR LA CASE « OBSERVATION D'APRÈS-MATCH » EN CAS D'EXCLUSION OU DE TOUT INCIDENT

Les arbitres doivent mettre un mot de passe rencontre complètement alphabétique (ne pas créer un mot de passe composé exclusivement de chiffre et/ou commençant par des chiffres) pour éviter le bug tablette en clôture de la FMI.

Les officiels doivent obligatoirement prendre en photo la Feuille de Match Informatisée (FMI) ou feuille de match papier avant le coup d'envoi et après la rencontre (avant la clôture et transmission) et les conserver pendant une semaine minimum.

Les arbitres doivent vérifier l'inscription sur la FMI de toutes les personnes présentes sur le terrain et contrôler leur identité avant la rencontre, au même titre que les joueurs inscrits sur la FMI.

NOUVEAUX PROTOCOLES – SAISON 2025/2026

Les modifications des lois du jeu, ainsi que de nouveaux protocoles, sont désormais applicables à toutes les compétitions. Vous trouverez l'ensemble des protocoles à l'adresse suivante : <https://loire.fff.fr/arbitrage/lois-du-jeu/>

Afin de garantir une bonne compréhension et une application homogène, nous vous invitons à échanger directement avec les arbitres, pour toute question ou précision.

Par ailleurs, tout au long de la saison, la rubrique « Arbitrage » du site est consultable pour vous informer des évolutions et rappels utiles.

Le Conseil de Ligue décide, à titre expérimental jusqu'en fin de saison 26/27 sur toutes les compétitions de la LAuRA Foot :

- d'instaurer dès les matches retour ou de 2^{ème} phase de la présente saison, et ce sur toutes les compétitions régionales (y compris en « Futsal »), le dispositif de Pausas d'Apaisement (ou Temps morts), selon le protocole qui restera annexé à la présente décision
- de mettre en place, dès la saison 26/27, le dispositif d'Exclusions Temporaires (ou Cartons Blancs, terrain et bancs de touche, hors « Futsal »), selon des modalités qui seront précisées d'ici la fin de saison.

ARBITRES ASSISTANTS BÉNÉVOLES (COMPÉTITIONS LIGUE)

Ci-dessous figure la liste actualisée des clubs habilités à bénéficier de l'attestation leur permettant de signaler le hors-jeu lors des compétitions Jeunes et Féminines de Ligue, dans les cas où un seul officiel est désigné. Nous vous rappelons que l'arbitre a l'obligation d'accepter cette aide dès lors que le club est en règle. Toutefois, il conserve la possibilité de retirer ce droit à un dirigeant en cas de manquements graves constatés au cours du match. Les AA bénévoles devront assurer la surveillance de la même moitié de terrain tout au long de la rencontre, en changeant de côté à la mi-temps. Compétitions concernées : R2F, U18F R1 et R2, U18 R2, U16 R1, U16 R2, U15 R1 (poules A et B), U15 R2, U14 R1 (poules A et B).

CLUBS : SORBIERS LA TALAUDIERE - ANDREZIEUX BOUTHEON - SAVIGNEUX MONTBRISON - ST PAUL EN JAREZ - RIVE DE GIER – MONTS ET PLAINE - FEURS

ARBITRES SOLIDARITE

Il s'agit d'une cotisation annuelle venant en aide aux arbitres et à leurs familles, ayant été touchés par des drames personnels ou ayant eu des événements heureux, dans et hors du champ de la mission arbitrale. Chaque saison, elle assure pleinement son rôle de « famille arbitrale » dans le respect des valeurs d'entraide et de solidarité, en apportant un soutien moral et financier dans des traversées difficiles et heureuses de la vie. Elle est fixée à **8 euros** pour la saison 2025/2026. Vous aurez la possibilité d'effectuer votre règlement **par carte bleue (paiement sécurisé) directement via ce lien** : <https://www.payasso.fr/arbitres-solidarite-25-26/cotisations> (nouveau).

Par ailleurs, pour toute demande, merci de prendre contact avec M. Jean Noël FAURE, responsable d'Arbitres Solidarité, au 07 60 08 56 40.



BULLETIN D'INFORMATION

RENCONTRES

**COUPES - TROPHÉES
MÉDAILLES**
Lots pour Tournai : www.france-kermesse.com
Vente en ligne
**FOREZ
DISTRIBUTION**
R.D. 1989
42130 STE AGATHE
LA BOUTERESSE
www.france-medailles.com



BAYLE
Boucher - Charcutier
Traiteur - Pâtissier



terrains de sport engazonnés
stabilisés et synthétiques
technigazon
Téléphone : 07 72 18 95 13
Email : rhonealpes@technigazon.fr

PicArdi
Broderie Textile
Philippe PLAINARD
Gérant
06 76 95 29 90
philippe@pic-ardi.com
1329 Rue Louise Michel - B.I.R 1 - ZI La Vilette - 42153 RIORGES
Tél 04 77 78 10 74 - Fax 04 77 70 45 27 - www.pic-ardi.com
Siret : 449 825 009 000 31 - TVA Intr. FR 01 449 825 009 - APE : 1399Z



E.LECLERC
SAINT PRIEST EN JAREZ
OUVERT LE DIMANCHE MATIN
Route de l'Etrat
SAINT PRIEST EN JAREZ



MAJUSCULE
AU BUREAU *la maison*
alpha bureau
www.pgdis.com

14 rue de la Talaudière - 42000 Saint-Etienne - paylo@pgdis.com



Championnat Critérium Cd3 / Unique	Poule A	17
------------------------------------	---------	----

Samedi 14/02/2026 15H

53991654 54773.2	Astree A.S 5- C.S. St Bonnet Le Co 5	Stade Yves Laurent à MONTVERDUN
Arbitre centre	BOUCHET David	2578631026 38 km
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		
53991655 54774.2	Lignon Couzan 5- Fc Bords De Loire 5	Stade Municipal à ST SIXTE
Arbitre centre	DALLET Maxime	2548624296 70 km
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		
53991656 54775.2	Boisset Chalain 5- Toranche 5	Stade J.B.Raymond à CHALAIN LE COMTAL
Arbitre centre	TAROUDJIT Madjid	2538621965 37 km
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		
53991658 54777.2	Fc Bonson/St Cyprien 5- Precieux Co 3	Stade François Legillion à BONSON
Arbitre centre	AZOUZ Nacim	9602702971 32 km
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		

Samedi 14/02/2026 15H30

53991653 54772.2	S.C. Sury Le Comtal 5- Montrond Cuzieu 5	Stade De La Dévalla 1 à SURY LE COMTAL
Arbitre centre	BENFREDJ Moussa	2528716856 36 km
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		
53991657 54776.2	E.S. De Veauche 6- Savigneux Montbrison 5	Stade Irénée Laurent 2 à VEAUCHE
Arbitre centre	KOCAOZ Lokman	2545779700 24 km
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		

Championnat Critérium Cd3 / Unique	Poule B	16
------------------------------------	---------	----

Vendredi 13/02/2026 20H

53991405 54724.2	Usson Ss 5- A.S. Portugais Loire 5	Stade Louis Cussonet à USSON EN FOREZ
Arbitre centre	BENADA Abdelghani	2543290988 34 km
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		

Championnat Critérium Cd3 / Unique	Poule C	18
------------------------------------	---------	----

Vendredi 13/02/2026 20H45

54002814 55362.2	A.S. St Just St Ramb 6- Non affecté	Complexe Sportif Des Unchats 1 à ST JUST ST RAMBERT
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		

Samedi 14/02/2026 15H

53991808 54838.2	U.S. L'Horme 5- O. Du Montcel 5	Stade Claude Escot 1 à L HORME
Arbitre centre	LAREJ Azzedine	2538667722 16 km
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		

Samedi 14/02/2026 17H30

53991813 54843.2	S.Ferreol As 5- Jonzieuxstromain 5	Complexe Sportif Communautaire 1 à ST FERREOL D AUROURE
Arbitre centre	BENMESSAoud Mustapha	2599861602 25 km
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		
54002772 55341.2	Chateauneuf 5- A.S. Algerienne 7	Stade La Limailière à CHATEAUNEUF
Arbitre centre	BOYER Stephane	2520353036 57 km
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		

Féminines Seniors À 8 D1 / Unique	Unique	173
-----------------------------------	--------	-----

Féminines Seniors À 8 D1 / Unique			Unique		173
Vendredi	13/02/2026	20H45			
54476041	57855.2	A.S. St Just St Ramb 1- F.C. St Paul En Jare 1			Complexe Sportif Des Unchats 1 à ST JUST ST RAMBERT
Arbitre centre		CHOMETTON Thibault	2568638541	10 km	
Samedi	14/02/2026	14H			
54476601	57899.2	Psm Foot 1- St Romain Les Atheux 1			Stade Montvel à ST MAURICE EN GOURGOIS
Arbitre centre		GUIZANI Mickael	2588627986	33 km	
Samedi	14/02/2026	15H			
54476743	57928.2	Pouilly Les Nonains 1- Lignon Couzan 1			Stade René Oblette à POUILLY LES NONAINS
Arbitre centre		DUCROT Remi	560915983	30 km	
54476745	57930.2	St Antheme C.S. 1- Grand Croix 1			Stade De Rambaud 1 à ST ANTHEME
Arbitre centre		VILLEMAGNE Rene	2500535829	55 km	
Délégué principal		PERILLON Philippe	2538656995	28 km	
Samedi	14/02/2026	19H30			
54474567	57626.2	Us Ecotay Moingt 1- Avenir Cote 1			Stade De Montplaisir à MONTBRISON
Arbitre centre		TOUMI Emir	2544391935	42 km	
Dimanche	15/02/2026	10H			
54476744	57929.2	Montagnes Du Matin 1- Astree A.S 1			Stade Louis Martin1 à PANISSIERES
Arbitre centre		ZEROUAL Mohamed	2520345057	63 km	
Féminines Seniors À 8 D3 / Unique			D3 Nord		175
Vendredi	13/02/2026	20H			
54666821	59294.2	O.C. Ondaine 2- Commelle 1			Stade Paul Buffard à UNIEUX
Arbitre centre					
54667622	59530.2	Cordelle 1- Villers 1			Stade Marcel Garret à CORDELLE
Arbitre centre					
Samedi	14/02/2026	14H			
54667052	59343.2	Le Coteau 1- Parigny Saint Cyr 1			Stade Pré Aux Boeufs 1 à LE COTEAU
Arbitre centre					
54667144	59368.2	Ouches Fc 1- Nord Roannais 1			Stade Municipal à OUCHES
Arbitre centre					
54667621	59529.2	U.S. Bussieres 1- O. Est Roannais 1			Stade Jean Giraud 1 à BUSSIERES
Arbitre centre					
Samedi	14/02/2026	15H			
54667326	59393.2	Perreux Fc 1- Forez Roannais 1			Stade Les Vavres à PERREUX
Arbitre centre					
Samedi	14/02/2026	Apres-Midi P6			
54667549	59505.2	Non affecté - Us Monts Du Forez 1			
Arbitre centre					
Féminines Seniors À 8 D3 / Unique			D3 Sud		176
Vendredi	13/02/2026	20H			
54667671	59553.2	O. Du Montcel 1- Odf 1			Complexe Sportif De Caintin 1 à LA RICAMARIE
Arbitre centre					
Samedi	14/02/2026	15H			
54667771	59604.2	S.F.L 1- S.C. Sury Le Comtal 1			Stade Municipal à TOURETTE
Arbitre centre					
Samedi	14/02/2026	16H			
54666302	59095.2	S.T.F 1- Ent.S. St Christo Ma 1			Stade De La Vaure à LA TALAUDIERE
Arbitre centre					
Samedi	14/02/2026	Apres-Midi P6			

Féminines Seniors À 8 D3 / Unique	D3 Sud	176
--	---------------	------------

Samedi 14/02/2026 Apres-Midi P6

54667722 59580.2 Non affecté - O.C. Ondaine 1
Arbitre centre

Dimanche 15/02/2026 13H

54666303 59096.2 A.S. Portugais Loire 1- Chateauneuf 1 Parc Des Sports Méons F1 à ST ETIENNE
Arbitre centre

U18 D1 / Unique	Unique	20
------------------------	---------------	-----------

Samedi 14/02/2026 15H30

53810448 51940.1 Dervaux Chamb 21- L'Etrat Sp. 22 Stade De La Pouratte à LE
Arbitre centre DURAND Nathan 2545895955 71 km CHAMBON FEUGEROLLES

Arbitre assistant 1

Arbitre assistant 2

Observateur principal JUAN Kelyan 2546112387 41 km

53893227 53460.1 Loire Forez GJ 21- Lignon Couzan 21 Stade Municipal à CHAMBEON

Arbitre centre BEN MOSBAH Adem 9602986798 48 km

Arbitre assistant 1

Arbitre assistant 2

Observateur principal MAZELLA Esteban 2546555511 41 km

U15 D1 / Unique	Unique	29
------------------------	---------------	-----------

Dimanche 15/02/2026 10H

53959914 54253.2 Andrezieux-Bouthéon 2 - Loire Sornin 1 Complexe Sportif Gouyonnière 2 à
Arbitre centre MCHACHTI Emrann 9604220368 16 km ANDREZIEUX BOUTHEON

Arbitre assistant 1

Arbitre assistant 2



BULLETIN D'INFORMATION

DÉLÉGATION DU ROANNAIS

RENCONTRES

**COUPES - TROPHÉES
MÉDAILLES**
Lots pour Tounoi : www.france-kermesse.com
Vente en ligne
**FOREZ
DISTRIBUTION**
R.D. 1089
42130 STE AGATHE
LA BOUTERESSE
www.france-medailles.com

INTERSPORT
Le sport, la plus belle des rencontres

BAYLE
Boucher - Charcutier
Traiteur - Pâtissier

SOUCHON
Boissons
Services
1923

LOIRE HAUTE-LOIRE

HG
Hôtel du Golf
Saint-Étienne

**france
bleu**
saint-étienne loire



terrains de sport engazonnés
stabilisés et synthétiques
technigazon
Téléphone : 07 72 18 95 13
Email : rhonealpes@technigazon.fr

PicArdi
Broderie Textile
Philippe PLAINARD
Gérant
06 76 95 29 90
philippe@pic-ardi.com
1329 Rue Louise Michel - B.I.R. 1 - ZI La Violette - 42153 RIORGES
Tél 04 77 78 10 74 - Fax 04 77 70 45 27 - www.pic-ardi.com
Siret : 449 825 009 000 31 - TVA Intr. FR 01 449 825 009 - APE : 1399Z

La Paix
RESTAURANT



koesio
CONNEXION MAXIMALE

E.LECLERC
SAINT PRIEST EN JAREZ
OUVERT LE DIMANCHE MATIN
Route de l'Etrat
SAINT PRIEST EN JAREZ



MAJUSCULE
AU BUREAU *la maison*
alpha bureau
www.pgdis.com
14 rue de la Talaudière - 42000 Saint-Etienne - poylo@pgdis.com

**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

Loire
LE DÉPARTEMENT

District 3 R / Unique			Poule B			2
Vendredi	13/02/2026	21H				
54035153	80102.1	St Germain Laval 1- Chaussetterre 1	2519435396	58 km	Stade Pierre Duris à ST GERMAIN LAVAL	
Arbitre centre		PUPIER Manuel				
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						
District 4 R / Unique			Poule B			3
Dimanche	15/02/2026	15H				
54035774	80383.1	Bussieres 2- Nord Roannais 2	2520353036	44 km	Stade Jean Giraud 1 à BUSSIÈRES	
Arbitre centre		BOYER Stephane				
Observateur principal		AFONSECA Adelio	2599860154	19 km		
District 4 R / Unique			Poule C			4
Dimanche	15/02/2026	15H				
54039186	80885.1	Regny Fc 1- St Symphorien De Lay 1	2546399233	78 km	Stade Municipal 2 à REGNY	
Arbitre centre		TCHIKAM Christian				
District 5 R / Unique			Poule A			6
Dimanche	15/02/2026	12H30				
54100938	81024.1	Goal Foot 3- Coutouvre 2	550917351	15 km	Stade Municipal à ST JUST LA PENDUE	
Arbitre centre		PALEAU Morgan				
Dimanche	15/02/2026	15H				
54101345	81066.1	Cordelle 2- Pouilly Les Nonains 2	2599864695	15 km	Stade Marcel Garret à CORDELLE	
Arbitre centre		MATOUSSI Youssef				
District 5 R / Unique			Poule B			8
Dimanche	15/02/2026	14H30				
54044508	80930.1	Val D Aix 2- Villerest Us 2	2538657985	55 km	Stade Georges Boudou à VEZELIN SUR LOIRE	
Arbitre centre		YIGITER Hacimehmet				
Dimanche	15/02/2026	15H				
54036382	80601.1	Avenir Cote 3- St Germain Laval 3	550917351	40 km	Stade Municipal 1 à ST ANDRE D APCHON	
Arbitre centre		PALEAU Morgan				
Championnat Critérium R / Unique			Poule A			12
Vendredi	13/02/2026	20H30				
54566392	81701.2	St Symphorien De Lay 5- Commelle 5	1686013390	9 km	Stade Des Casernes à ST SYMPHORIEN DE LAY	
Arbitre centre		PATOUX Steve				
54566396	81705.2	Fc Val D'Aix 5- Roann Portuga 5	2598614588	50 km	Stade Georges Boudou à VEZELIN SUR LOIRE	
Arbitre centre		BEN SADDIK Rachid				
Vendredi	13/02/2026	21H				
54566391	81700.2	Fc Roanne 5- Parigny Saint Cyr 5	2548629196	6 km	Stade Fontalon 2 à ROANNE	
Arbitre centre		CHEVALIER Luc				
54566394	81703.2	Rhins Trambouze F. 5- St Denis De Cabanne 5	2538633111	7 km	Stade Louis Chatelus 1 à THIZY LES BOURGS	
Arbitre centre		ABBACI Mohamed				
54566395	81704.2	Le Coteau 5- Sud Foot 71 5	2546389818	5 km	Stade Des Etines à LE COTEAU	
Arbitre centre		BOUNAB Halim				
Samedi	14/02/2026	14H30				
54566393	81702.2	Roanne Arct 5- Roannais Foot 42 5	2529400902	10 km	Stade Municipal 1 à ST LEGER SUR ROANNE	
Arbitre centre		HASSOUN Taoufik				
Championnat Critérium R / Unique			Poule B			14
Vendredi	13/02/2026	20H30				

Championnat Critérium R / Unique	Poule B	14
---	----------------	-----------

Vendredi 13/02/2026 20H30

54621928 82057.2	Bussieres 5- A.S. Ste Foy St Sulp 5		Stade Jean Giraud 1 à BUSSIÈRES
Arbitre centre	DURAND Frederic	2558613586 12 km	
54624004 82204.2	Essor 5- Pouilly Les Nonains 5		Stade Benoit Paire à
Arbitre centre	OZEL Abdulkadir	2543075107 12 km	VILLEMONTAIS

Vendredi 13/02/2026 Apres-Midi P3

54621930 82059.2 Non affecté - Cremeaux 5

Samedi 14/02/2026 14H30

54621927 82056.2	Villerest Us 5- Nord Roannais 5		Stade Rondard à VILLEREST
Indispo Arbitre centre	TERRENOIRE Fabien	2538658494 8 km	
54624003 82203.2	St Andre D Apchon 5- Avenir Cote 5		Stade Municipal 1 à ST ANDRE D
Arbitre centre	MIRABEL Alexis	2588630702 15 km	APCHON

Championnat Critérium R / Unique	Poule C	13
---	----------------	-----------

Vendredi 13/02/2026 20H30

54622349 82124.2	Parigny Saint Cyr 6- Mably Sport S.F 5		Stade Conte Alban De Brosse à
Arbitre centre	BOUSTANI Nabil	2519413189 4 km	PARIGNY
54622350 82125.2	St Jean La Bussiere 5- Avenir Cote 6		Stade Municipal à ST JEAN LA
Arbitre centre	VERMOREL William	2568621171 18 km	BUSSIÈRE

Vendredi 13/02/2026 20H45

54623830 82182.2	O. Est Roannais 5- Perreux Fc 5		Stade Municipal à PRADINES
Arbitre centre	ALLOUIS Steve	838413893 16 km	

Vendredi 13/02/2026 21H

54622346 82121.2	Villers 5- U.S. Briennon 5		Stade Marcel Raoult à VILLERS
Arbitre centre	TACHON Mickael	2511138210 33 km	
54622347 82122.2	Loire Sornin 5- St Nizier S.Charlieu 5		Stade Municipal 1 à ST NIZIER
Arbitre centre	HAJJI Abdelghani	2508685615 13 km	SOUS CHARLIEU

Vendredi 13/02/2026 Apres-Midi P3

54622345 82120.2 Cours 5- Non affecté

U18 D2 R / Unique	Poule B	15
--------------------------	----------------	-----------

Samedi 14/02/2026 15H30

54534204 81527.1	Ent.Anzieux-Fcmg 21 - Loire Sornin 21		Stade Jeanne D' Arc à CHAZELLES
Arbitre centre	LAVAL Corentin	2546949405 11 km	SUR LYON
Observateur principal			
54534207 81530.1	Montagnes Du Matin 21- Avenir Cote 21		Stade Municipal à CHAMBOST
Arbitre centre	CANTEGREL Ugo	2546365831 63 km	LONGESSAIGNE
Observateur principal			
54535418 81586.1	Le Coteau 21- Goal Foot 21		Stade Bécot à LE COTEAU
Arbitre centre	GEZGIN Gani	2547368146 4 km	
Observateur principal			
54535419 81587.1	Bois Noirs 21- Forez Roannais 21		Stade Du Verdille 1 à ST JUST EN
Arbitre centre	HAMOUCHE Jessim	2546058310 33 km	CHEVALET
Observateur principal			
54535839 81628.1	Nord Roannais 21- Rhins Trambouze F. 21		Stade Municipal à LA PACAUDIERE
Arbitre centre	MATHIEU Evan	2546324067 30 km	
Observateur principal			

U18 D3 R / 2	Poule C	62
---------------------	----------------	-----------

Samedi 14/02/2026 14H30

55184370 83166.1	Roanne Portugais 21- Commelle 22		Stade Fontalon 2 à ROANNE
Arbitre centre	TOK Berat	2547004501 2 km	

U18 D4 R / 2 Poule B 58

U18 D4 R / 2	Poule B	58
---------------------	----------------	-----------

Samedi 14/02/2026 15H30

55184527 83196.1 Ent.Champ. Astree 22- Avenir Cote 22 Stade André Peuvergne à
Arbitre centre BEN MOSBAH Hani 2546001137 64 km CHAMPDIEU

U15 D4 R / 2	Poule E	60
---------------------	----------------	-----------

Dimanche 15/02/2026 10H

55184812 83287.1 Ent.Essor Aspn 2- Montagnes Du Matin 1 Stade Les Moulins-Cherier à
Arbitre centre BENLHASSEN Wassim 9602376231 21 km CHERIER

Coupe Intersport D3 - D4 / Unique	Poule Unique	9
--	---------------------	----------

Dimanche 15/02/2026 14H30

55453115 83808.1 (SE D3) Loire Sornin 2- Nord Roannais 1 (SE D3) Stade Municipal 1 à ST NIZIER
Arbitre centre ABBACI Mohamed 2538633111 23 km SOUS CHARLIEU

Arbitre assistant 1
Arbitre assistant 2

55453116 83809.1 (SE D3) Goal Foot 2- Perreux Fc 1 (SE D3) Stade Municipal à NEULISE
Arbitre centre VERMOREL William 2568621171 15 km

Arbitre assistant 1
Arbitre assistant 2

55453117 83810.1 (SE D3) O. Est Roannais 1- Val D Aix 1 (SE D4) Stade Municipal à PRADINES
Arbitre centre ALLOUIS Steve 838413893 16 km

Arbitre assistant 1
Arbitre assistant 2

55453118 83811.1 (SE D4) Riorges F.C. 2- Ouches Fc 1 (SE D3) Parc Des Sports De Galliéni 1 à
Arbitre centre OZEL Abdulkadir 2543075107 2 km RIORGES

Arbitre assistant 1
Arbitre assistant 2

55453119 83812.1 (SE D3) Cremeaux 1- Montagny Fc 1 (SE D3) Stade Du Breuil 1 à CREMEAUX
Arbitre centre OULD BOUKHITINE Lyece 2538644800 28 km

Arbitre assistant 1
Arbitre assistant 2

55453120 83813.1 (SE D3) Commelle 1- Fc Roanne 1 (SE D4) Complexe Sportif 1 à COMMELLE
Arbitre centre DOUSS Hossem 2508665965 8 km VERNAY

Arbitre assistant 1
Arbitre assistant 2

55453121 83814.1 (SE D3) St Denis De - Avenir Cote 2 (SE D4) Stade De La Vallée à ST DENIS DE
Cabanne 1

Arbitre centre DEMIREL Muhamet 2528720447 24 km
Arbitre assistant 1
Arbitre assistant 2

55453122 83815.1 (SE D4) St Alban Les Eaux - Bussieres 1 (SE D3) Stade Des Ys à ST ALBAN LES
1 EAUX

Arbitre centre MAUSSIAR Arnaud 2545506253 22 km
Arbitre assistant 1
Arbitre assistant 2

Coupe Intersport U15 / Unique	Poule Unique	29
--------------------------------------	---------------------	-----------

Samedi 14/02/2026 14H30

55443690 83788.1 (U15 D2) Le Coteau 1- Roannais Foot 42 2 (U15 Stade Des Etines à LE COTEAU
D1)

Arbitre centre CHAUVE Tristan 2548441909 51 km
Arbitre assistant 1
Arbitre assistant 2